



HAL
open science

INSERTION PAR LE LOGEMENT D'EUROPEENS ROMS SUR ANGERS

Samuel Delépine

► **To cite this version:**

Samuel Delépine. INSERTION PAR LE LOGEMENT D'EUROPEENS ROMS SUR ANGERS. [Rapport de recherche] Laboratoire ESO - Secours Catholique. 2018. halshs-02888429

HAL Id: halshs-02888429

<https://shs.hal.science/halshs-02888429v1>

Submitted on 3 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET « ILERA »

INSERTION PAR LE LOGEMENT D'EUROPEENS ROMS SUR ANGERS

Période 2012-2017

Janvier 2018

Rédigé par Samuel Delépine



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs du projet, bénévoles, familles, financeurs, dirigeants du Secours Catholique pour leur disponibilité et leur bienveillance à l'égard de cette évaluation de leur projet à travers ce rapport. En effet chacun s'est montré motivé à témoigner en faveur de cette évaluation quitte à ce quelques points critiques, quelques failles, n'émergent et il faut saluer cette volonté qui témoigne de la force de l'engagement fourni dans ce projet humain destiné à soutenir et accompagner des familles en difficulté.

Avant-propos

par Martin Olivera¹

Depuis maintenant une vingtaine d'années, le consensus apparaît solide autour de l'idée que « les Roms » n'ont pas « vocation à s'intégrer en France » mais doivent retourner dans leur pays d'origine : sans même parler (comme ont pu le faire certains responsables politiques) d'une prétendue « incompatibilité culturelle », la « crise économique », celle du logement etc. ne permettraient pas « d'accueillir dignement cette population » qui cumulerait les handicaps dans tous les champs de l'insertion (travail, santé, logement, scolarisation etc.). Paradoxalement, ce registre de justification du « non-accueil » se trouve largement inspiré, et renforcé, par vingt ans d'initiatives « pour les Roms » au niveau européen : ceux-ci y sont indistinctement définis comme les membres de la « plus grande minorité européenne », victimes de marginalisation depuis des siècles. Cette perception caricaturale de la « minorité rom », largement diffusée dans la sphère politico-médiatique depuis le début des années 2000, motive la majeure partie des politiques de rejet. Loin de reconnaître la présence sur leur territoire d'un ensemble de familles précaires vivant, comme d'autres avant elles, en bidonville ou en squat, les autorités locales identifient avant tout un échantillon d'un « problème européen » menaçant qu'elles n'ont bien entendu pas les moyens de « régler » : les « Roms » seraient potentiellement des millions à vouloir/pouvoir s'installer de la sorte dans nos villes. La « question des Roms » est ainsi le plus souvent détachée des problématiques globales de mal-logement et d'aggravation de la précarité économique, pour ne relever que du seul Ministère de l'Intérieur, en charge de l'immigration et de l'ordre public. L'« intégration des Roms » serait-elle à ce point coûteuse (et vouée à l'échec) qu'elle ne mériterait pas qu'on s'y hasarde ? Un rapide tour d'horizon des divers projets de relogement et/ou d'insertion menés un peu partout en France au cours des quinze dernières années permet de mettre à mal une telle idée.

Les premiers projets « pour les Roms » datent de la toute fin des années 1990 (Fontenay-sous-Bois en 1999) et du début des années 2000 (Lieu-saint-Sénart). À ce jour, on peut compter plus d'une trentaine de projets de ce type sur l'ensemble du territoire national, certains menés à

¹ Anthropologue, MCF à l'Université Paris 8 et membre de l'Observatoire Urba-Rom

terme, d'autres toujours en cours². « Projets d'insertion », « sites d'accueil », « villages d'insertion », « dispositifs passerelle » etc. Ces dispositifs sont divers par leur dénomination et leur forme (relogement diffus dans le parc social ou par le biais de baux précaires, terrains collectifs de caravanes ou d'Algéco, construction de logements modulaires ou de chalets etc.), mais également par leur taille (quelques familles ici, plusieurs centaines de personnes là) et les acteurs en présence (commune, département, région, préfecture et opérateurs associatifs ou bénévoles de divers horizons).

Plutôt que la mise en œuvre d'une politique d'hospitalité préconçue et formalisée, on observe dans la quasi-totalité des cas la présence, en dehors des familles migrantes concernées, de deux acteurs principaux à l'origine des « projets d'insertion » : un groupe de militants (associatif ou informel) formant un « collectif de soutien » aux familles d'une part, et des interlocuteurs au sein des institutions (en particulier des élus) d'autre part. L'origine des collectifs de soutien est variable selon les lieux (partis politiques, syndicats, réseaux proches de l'Église et associations de solidarité, collectifs informels de voisins etc.) mais ils ont tous en commun d'avoir eu les moyens, avec plus ou moins de difficultés, de mobiliser des interlocuteurs politiques et institutionnels. La genèse d'un projet s'apparente ainsi dans bien des cas à une histoire de personnes et de réseaux transformée *a posteriori* en « politique publique ».

Au-delà de leur diversité et des registres de justification variés, les projets d'insertion sont tous présentés comme des dispositifs provisoires d'accompagnement vers le « droit commun ». Mais ce « droit commun » apparaît relativement mal défini : s'agit-il d'accompagner les familles vers une prise en charge par les services sociaux institutionnels ? Ou de leur garantir un accès pérenne aux droits, à l'emploi et à l'hébergement dans le diffus sans nécessité d'accompagnement social ultérieur ? Entend-on par « droit commun » l'obtention d'un contrat d'embauche pour un emploi peu qualifié et l'accès au logement social dans un quartier périphérique ? À moins qu'il ne s'agisse de soutenir les familles dans leurs propres projets et, à cette fin, de leur donner les outils pour parvenir à l'autonomie

² Liste non-exhaustive : Achères, Annemasse, Aubervilliers, Bagnolet, Bordeaux, Cesson, Chelles, Bobigny, Choisy-le-Roi, Dijon, Fontenay-sous-Bois, Gardanne, Joinville, Lieusaint, Lille, Limeil-Brévannes, Lyon, Montpellier, Montreuil, Nantes, Orly, Saint-Denis, Saint-Maur, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Ouen l'Aumône, Saint-Ouen, Stains, Strasbourg, Toulon, Villejuif, Vitry-sur-Seine...

administrative afin d'exercer leurs droits sans préjuger de leur trajectoire résidentielle et socioprofessionnelle ? En d'autres termes, l'accès au « droit commun » est-il prescriptif, suivant un schéma unique et normatif d'intégration sociale, ou correspond-il à un accompagnement souple et ouvert en vue de soutenir des stratégies individuelles et familiales davantage personnalisées ? Ces questions ne sont qu'exceptionnellement abordées lors de l'élaboration des dispositifs d'insertion « pour les Roms », et plus rarement encore posées au cours de leur mise en œuvre.

Quel que soit leur degré d'institutionnalisation (et l'ampleur de leurs financements), de tels projets relèvent toujours du « bricolage » et de l'« expérimentation », plutôt que d'une politique coordonnée. Généralement lancés dans l'urgence (suite à un incendie de bidonville par exemple) et dans un cadre réglementaire hostile (mesures d'économie budgétaire, régime transitoire limitant l'accès au travail des ressortissants roumains et bulgares jusqu'en 2014), ces dispositifs entraînent les acteurs institutionnels et associatifs à multiplier les bricolages, largement conditionnés par les contraintes et ressources locales.

Ainsi, le parcours jugé idéal « logement provisoire/cours de français/entrée dans le salariat/obtention d'un logement social » n'est que rarement réalisable et réalisé à court terme, pour des raisons indépendantes de la volonté des acteurs en présence (familles incluses) et avant tout liées à un contexte de pénurie généralisée par le délitement de l'« État providence ». En prise avec les divers partenaires institutionnels (Education Nationale, services sociaux, CPAM, Pôle Emploi etc.), eux-mêmes soumis à de nombreuses contraintes, le travail des bénévoles et/ou des associations est finalement un lieu révélateur des multiples injonctions paradoxales traversant le secteur du travail social depuis une vingtaine d'années : se voulant de plus en plus rationnelle, efficace et quantifiable, l'action sociale s'est dans le même temps vue progressivement dépossédée de ses moyens d'action tout en devant produire davantage de « résultats ». Or, mener à bien le processus d'accès au fameux « droit commun » (en termes de droits sociaux, d'accès au travail ou au relogement) relève davantage de l'artisanat (voire du « sur mesure ») que de l'exécution de procédures ou de démarches préétablies qui s'inscriraient dans une logique institutionnelle cohérente. De fait, obtenir des droits pour un public perçu et traité depuis de nombreuses années comme indésirable se réalise bien souvent en contournant ou en détournant certaines logiques et pratiques administratives...

Cette conjonction de bricolages et de paradoxes dans un contexte mouvant et toujours incertain entraîne-t-elle alors nécessairement l'« échec » de ces initiatives ? À Angers comme ailleurs, l'expérience montre qu'il n'en est rien. Et le fait que les choses ne se passent pas comme prévu ne permet aucunement d'en conclure qu'il n'y a pas de « réussite(s) », bien au contraire. En participant à un projet garantissant une certaine stabilité résidentielle, les familles peuvent développer leurs propres formes d'insertion locale et stratégies d'invisibilisation. Le travail de médiation opéré par les bénévoles et travailleurs sociaux leur permet d'étendre localement leur capital relationnel, tout en consolidant leur statut administratif. En effet, ceux que l'on présente souvent comme des « cas sociaux transhistoriques » ne manquent pas de ressources personnelles et collectives, et sont loin de vivre dans l'anomie. Ils pourraient même être qualifiés de « professionnels de l'insertion locale » si l'on mesure leur capacité à maintenir leur présence dans des territoires généralement hostiles, tout en entretenant une vie sociale et familiale et en tissant des liens avec leur environnement. Nombreux sont les exemples de familles ayant « disparues dans la nature », échappant ainsi à la catégorie des « Roms migrants », sans qu'il ait été nécessaire de mener un lourd et coûteux travail d'accompagnement social. Un peu de temps et un cadre d'intervention souple semblent être ici les ressources essentielles. Au-delà de l'accès effectif au logement et aux droits, la possibilité de tisser des liens entre « bénéficiaires » et « acteurs du dispositif » (qu'ils soient bénévoles ou salariés) semble en effet être une condition *sine qua non* à la réussite des projets dont il est question. Car l'intégration sociale n'est pas l'aboutissement d'un mécanisme, mais un processus jamais achevé, basé sur le mouvement *réciproque* des interlocuteurs en présence, ici et maintenant. Sans minorer le poids des contraintes structurelles (juridiques, économiques, politiques), il est utile de rappeler que le processus d'intégration sociale se situe à *l'échelle des relations interpersonnelles*, quels que soient le statut socio-économique ou l'appartenance ethnoculturelle des personnes en présence.

Sommaire

REMERCIEMENTS	2
Avant-propos	3
Introduction.....	9
Méthodologie	11
Première Partie	15
Le projet, son fonctionnement et l’insertion par le logement comme priorité.....	15
I. De la question rom aux droits des citoyens Roumains sur le territoire français	16
I.1. Dans le contexte d’une « question rom »	16
I.2. Le droit, le cadre légal, ses applications et ses incohérences	17
II. Genèse et philosophie du projet	19
II.1. Sortir du squat	19
II.2. Le fonctionnement et les acteurs du projet.....	21
III. L’insertion par le logement	26
III.1. La justification du logement comme condition matérielle de l’insertion : réflexions globales sur les squats et les bidonvilles.....	27
III.2. La justification du logement comme condition matérielle de l’insertion : l’exemple angevin	29
Deuxième partie	32
Les bénévoles au cœur du projet.....	32
I- L’accompagnement social des familles par les bénévoles	33
I.1 Un consensus autour des objectifs.....	33
I.2. L’accompagnement des familles du point de vue des bénévoles : un engagement et un investissement personnel pour des objectifs pas toujours très clairs	34
I.3. L’accompagnement du point de vue des responsables et des professionnels : de « l’insérer à tout prix » au « faire avec ».....	35
II. Les actions d’accompagnement menées dans le cadre du projet	38
II.1. Diversité, adaptations et question de la coordination.....	38
II.2. Un projet d’avenir...pour les enfants et qui passe par la scolarisation	39
II.3. La barrière de la langue : au-delà du projet rom un véritable enjeu du travail social avec les migrants	41
II.4. L’épuisement des bénévoles est-il tabou ?	42
Troisième partie	44
Le projet du point de vue des.....	44
familles	44
I. Du squat au logement : les conditions de l’insertion ne sont pas l’insertion	45
I.1. Des souvenirs douloureux	45

I.2. « Rien n'est acquis ».....	46
I.3. Reconnaissance vis-à-vis des bénévoles	47
II. Des degrés d'autonomie variés	48
II.1. Trois situations difficiles	48
II.2. Des cas de réussite significatifs	49
Quatrième partie.....	51
Bilan et recommandations	51
I. Du bénévole au « protecteur »	52
II. Une mise en œuvre qui interroge et manque de soutien des institutions publiques	54
III. Un modèle à développer ou une expérimentation locale réussie ? Quelques recommandations	55
III.1. Un projet peu exportable car les réalités de terrains et les opportunités ne sont pas les mêmes ailleurs	55
III.2. Pas de solutions miracle mais quelques recommandations	56
IV. Le logement comme une priorité mais tous les facteurs de l'insertion compte	57
IV.1. L'emploi	57
IV.2. Quand tout se croise et que les priorités s'individualisent	59
V. Confusion entre adaptation et accès à une norme ?	60
Conclusion	62
Bibliographie.....	63

Introduction

Le présent rapport a pour but de présenter, décrire et évaluer le projet initié par le Secours Catholique de Maine-et-Loire pour le relogement de quelques familles roms roumaines dans l'agglomération angevine historiquement connues des bénévoles du Secours Catholique. C'est un projet dont les premières sollicitations auprès des élus, financeurs...a commencé courant 2012 et qui se termine aujourd'hui en tant que projet financé et dans le fait que la dernière famille relogée dans le cadre du projet l'a été fin 2017.

L'initiative, considérée comme innovante, est au regard de la situation instable de ces personnes (de squat en squat depuis des années) de favoriser d'abord l'accès au logement considérant que les autres facteurs indispensables à l'insertion (santé, emploi, scolarisation) seraient alors facilités.

Le projet qui aujourd'hui s'achève (pour les financements car l'accompagnement par les bénévoles continue) a voulu être une démarche d'insertion au-delà de l'accompagnement classique que pouvait proposer le Secours Catholique à ces familles via ses bénévoles. La présidente du Secours Catholique, Peggy Grare, et le délégué d'alors, Damien Rouiller, ont souhaité que cette initiative novatrice puisse être évaluée afin de conserver une trace du projet, de pouvoir en diffuser les bonnes pratiques et de réfléchir sur ce qui a plus ou moins bien fonctionné pour le futur.

Enseignant-chercheur en géographie sociale j'ai été sollicité par le Secours Catholique d'abord pour mon expérience avec ce public (travaux de recherches depuis plusieurs années sur les Roms en Roumanie puis sur les Roms migrants) et pour ma connaissance de la langue roumaine avant que ne se finalise le partenariat entre le Secours catholique et l'Université d'Angers. Celui-ci consiste en le financement d'un stage par le Secours Catholique de master 1 de Géographie sur le projet avec réalisation d'un mémoire réalisé par l'étudiante Nina Aubry³. Il pose aussi les termes de la réalisation de cette évaluation dont une partie des résultats pourront être mobilisés dans le cadre de recherches plus académiques.

Il est intéressant de relever à la fois la pertinence des acteurs du projet en sollicitant une expertise scientifique au-delà de leurs propres compte-rendu en interne et plus encore l'adhésion des bénévoles à cette évaluation qui, inévitablement, met en exergue des points forts mais aussi des points faibles ou des biais.

La méthodologie employée pour la réalisation de ce rapport est détaillée dans le point ci-après. L'objectif principal de ce rapport n'est pas tant la description de la situation de chaque famille que l'analyse du dispositif. Ainsi il a été jugé inutile de nommer chaque famille concernée, de revenir sur chaque caractéristique, famille par famille, individu par individu, des problématiques et du suivi. Peut-être que les acteurs du projet (bénévoles) trouveront là un manque de narration de l'ensemble de leurs activités auprès des familles mais c'est le

³ Plusieurs extraits de ce mémoire sont utilisés dans ce rapport avec l'accord de l'étudiante.

croisement des données autour de quelques thèmes fédérateurs qui a été privilégié. En effet l'évaluation a aussi pour but d'exporter ses résultats et de ce point de vue une succession de description de cas n'aurait pas été très pertinente c'est pourquoi, au regard des entretiens effectués, le rapport revient sur quelques thématiques principales et les situations deviennent alors des exemples supports de l'analyse.

Le rapport s'organise en quatre parties. La première donne des éléments de contexte sur le projet lui-même et plus largement sur ce qui appelé « la question rom » et sur la situation générale de ces migrants. La seconde traite de l'action des bénévoles et de leurs ressentis, la troisième est axée sur le point de vue des familles et la quatrième fait le bilan et quelques propositions.

Méthodologie

La recherche-action comme cadre

Ce rapport d'évaluation est basé sur les méthodes dites de la recherche-action. En associant un stage de terrain avec les méthodologies de recherche universitaires en sciences sociales, il exploite principalement des données qualitatives dans une démarche de diagnostic partagé en sciences sociales. La plus-value par rapport à un rapport plus classique et plus descriptif est apportée par ces méthodes scientifiques qui donnent aux résultats une valeur de démonstration. Les résultats du rapport, s'ils peuvent être débattus et discutés, ne peuvent être remis en cause du point de vue de la méthode car l'analyse est réalisée à partir d'un échantillon représentatif et non sur des représentations ou sur un échantillon non fiable.

Les entretiens qualitatifs constituent la base de ce rapport qui se nourrit également de quelques observations et d'une bibliographie scientifique et de rapports sur les thématiques principales suivantes : insertion des publics précaires, situation des Roms en France ou encore engagement bénévole.

Enquêtes par entretiens

Pour mener à bien l'évaluation du projet la méthodologie employée est celle dites des enquêtes sociologiques. Habituellement répartie entre observations, questionnaire et entretiens, cette méthode est utilisée dans les Sciences Humaines et Sociales pour des recherches de type académique et par élargissement à ce type de recherche-action, évaluation ou diagnostic. Dans le cas qui nous concerne ce sont très principalement les entretiens qui servent de support à l'évaluation.

Grace à une grille d'entretien dite « partagée » des items et objectifs communs ont été définis ce qui permet de poser les mêmes questions aux différentes personnes entretenues et ainsi de croiser plus facilement les données pour aboutir à une évaluation ou à un diagnostic « partagé » dans le sens où chacun s'est exprimé sur les mêmes thèmes de départ.

A chaque objectif à réaliser lors de l'entretien (c'est-à-dire de récolter des données sur des thèmes précis) est associée une hypothèse.

Ci-dessous les hypothèses principales et les objectifs associés de la grille d'entretien :

Hypothèses	Objectifs
Le projet repose sur plusieurs leviers dont le premier est l'engagement associatif et bénévole	Analyse des objectifs initiaux du projet
Les familles souhaitent une insertion mais n'ont pas toutes les mêmes projets	Analyse du projet migratoire et du parcours des familles
Le logement est le premier vecteur de l'insertion	Définition d'une insertion réussie vs projet/ Modalités d'une insertion réussie
	Evaluation de l'action
Satisfaction d'avoir mis en œuvre le projet d'insertion mais doutes et difficultés non anticipées au départ. Besoin de coordination.	Analyser le degré de satisfaction des acteurs du projet (familles, bénévoles, financeurs). Analyse de l'accompagnement
Le projet s'il doit se poursuivre devra évoluer dans sa forme et sa mise en œuvre.	Perspectives de développement. Mise en évidence de bonnes pratiques

Si l'analyse de l'ensemble des entretiens doit pouvoir aboutir à un partage des résultats, il était malgré tout difficile d'appliquer une grille unique à cause de la diversité des acteurs et surtout des rôles bien distincts que chacun avaient dans le projet. Ainsi se sont clairement distinguées trois catégories d'interviewés : les familles, les bénévoles et les commanditaires et financeurs du projet. Les deux premières étant les principales dans le sens où chaque acteur a été interrogé⁴.

⁴ Tous les bénévoles (parfois en binôme) du projet ont été interrogés ainsi que toutes les familles relogées à l'exception de la toute dernière relogée en décembre et d'une femme relogée seule. Néanmoins des rencontres et entretiens informels ont eu lieu à plusieurs reprises avec ces mêmes personnes.

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation pendant l'année 2017

	NB ENTRETIENS	NB MAXIMAL POSSIBLE
FAMILLES	08	10
BENEVOLES ACCOMPAGNATEURS	08	08
ENCADRANTS, RESPONSABLES, PROFESSIONNELS⁵	06	06
FINANCEURS ET PROMOTTEURS DU PROJETS	1	3
NOMBRE D'ENTRETIENS REALISES	23	27

Dans l'évaluation les noms des familles ne sont pas cités car il n'y a pas d'utilité à les révéler et ceci ne nuit pas à la qualité des témoignages. Pour les autres personnes interrogées, leur nom apparaît quand il est jugé utile que leur statut ou leur fonction soit associé au propos retranscrit.

Une partie des entretiens a été réalisée par Nina Aubry dans le cadre de son stage de Master 1 au département de Géographie de l'Université d'Angers. Ces entretiens avec quelques familles mais surtout avec des bénévoles ont été réalisés sur la période de mars-avril 2017.

L'autre partie des entretiens a été réalisée par Samuel Delépine sur le second semestre 2017 avec quelques bénévoles mais principalement avec les familles.

⁵ Parmi ces personnes ont été interrogées : Peggy Grare actuelle présidente du Secours-Catholique de Maine-et-Loire, Anne-Claire NKol Bayanag actuelle déléguée du SC de Maine-et-Loire, Damien Rouiller ancien délégué du SC de Maine-et-Loire et l'un des initiateurs du projet, Miguel de Sousa bénévole au SC, ancien président de l'association une famille un toit et partie prenante du projet par ses actions de relogement des familles, Armand Etévenaux actuel président de l'association Une famille un toit, de Anjou Insertion Habitat et du SIAO de Maine-et-Loire et Franck Ozouf Chargé de projet plaidoyer "migrants" et accès aux droits au Secours Catholique, régions Bretagne et Pays de la Loire.

Le stage et le mémoire de Nina Aubry

Le Secours Catholique a financé le stage de Nina Aubry au sein du laboratoire ES0. Ce stage de 14 semaines consacré au projet a permis la réalisation de nombreuses enquêtes et la production d'un mémoire de grande qualité. L'essentiel de l'activité de stage a été consacrée à la réalisation et à la retranscription des entretiens (15 au total). Elle a également accompagné des bénévoles lors des tournées de rues, participé au rencontre nationales du collectif Romeurope des 20 et 21 mai et au colloque « Roms en France : pourquoi ne seraient-ils pas intégrables ? » du 22 mars à Marseille. Enfin elle a participé à plusieurs réunions au siège du Secours Catholique de Maine-et-Loire dans le cadre du projet.

Ce travail de stage et d'analyse ont pris la forme d'un mémoire intitulé « *Accompagnement à l'habiter et intégration des publics précaires. Exemple d'un dispositif de logement dans l'agglomération angevine de familles Roms auparavant en squats* ». Très utile à ce rapport certains paragraphes ou chapitres sont ici repris, parfois tels et sans réécriture.

Autres types de recueil de données

Si les entretiens constituent la principale source d'information et d'analyse pour le rapport d'autres supports ont pu alimenter l'évaluation. Les réunions avec les bénévoles et/ou les familles au siège du Secours Catholique de Maine-et-Loire ont constitué des moments d'échanges et de synthèse intéressants. Ils furent aussi le cadre de discussion et d'entretiens informels avec les bénévoles ou les familles. S'il n'y a pas eu d'enquête par observation proprement dite (telles que celles réalisés en sociologie dans le cadre de l'observation participante par exemple) les déplacements sur les lieux de squats ou dans les logements, l'accompagnement de quelques familles dans leur démarche ont pu constituer des éléments de connaissances utiles à l'élaboration de ce rapport.

Enfin les rapports 2015 et 2016 sur le projet rédigés par Miguel de Sousa ont aussi constitué un support pour l'élaboration de ce rapport.

Première Partie

Le projet, son fonctionnement et l'insertion par le logement comme priorité

I. De la question rom aux droits des citoyens Roumains sur le territoire français

I.1. Dans le contexte d'une « question rom »

Pour éviter les confusions avec les Gens du Voyage ou les Tsiganes en général, l'appellation « Roms migrants » s'est démocratisée depuis environ vingt ans. Elle désigne les Roms venus d'Europe centrale et orientale en France. Ainsi ce sont environ 20000 personnes, essentiellement roumaines et bulgares, dont il est question. Ce chiffre est stable depuis les années 90 et l'appel d'air tant redouté par certains n'a jamais eu lieu. L'appellation « roms migrants » pose parfois problème chez les professionnels de l'action sociale ou les universitaires. En effet, le mot migrant peut troubler dans un contexte général de méconnaissance de ces populations et de perceptions fausses et historiques sur les nomades, les Tsiganes, les Roms... Ainsi elle peut renvoyer au nomadisme ou à l'errance historiquement associée à ces familles ce qui n'a pas lieu d'être pour qui connaît la réalité d'un groupe sédentaire en Europe centrale mais « *en dehors des cercles universitaires, la catégorie ethno-juridique de « nomade » n'est toujours pas réellement remise en question* » (Cousin, 2009).

Elle est incontournable, la « question rom ». D'abord mise en évidence par des Roms eux-mêmes au début des années 90 quand chutaient un à un les régimes communistes à l'Est de l'Europe, les institutions européennes s'en sont très rapidement emparées dans des objectifs d'intégration, d'insertion, et aujourd'hui d'inclusion pour reprendre l'évolution de la terminologie sur le sujet.

Nous avons ainsi abouti à l'émergence, dangereuse, d'une « question rom » à l'échelle de l'Union Européenne et de ses états membres qui recensent 10 à 12 millions de personnes réunies sous le qualificatif et au sein de la catégorie « rom ». Cette catégorisation permet aujourd'hui, aux politiques, de s'en saisir comme d'un objet concret et reconnu et de lui appliquer des mesures spécifiques. Sur une même base très ethnicisée les politiques de rejets viennent se confronter celle de la prise en charge à tout prix.

La question rom tourne en rond, plus elle est mise en exergue pour la solutionner plus se développe sa récupération politique pour justifier du rejet de population qui poseraient un problème public.

I.2. Le droit, le cadre légal, ses applications et ses incohérences

I.2.1. Circuler (z) !

Les familles qui ont été accompagnées dans le cadre du projet du Secours Catholique sont toutes de nationalité roumaine. Chaque membre de ces familles est donc citoyen européen à part entière depuis le 1^{er} janvier 2007 date de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne.

Aussi depuis le premier janvier 2014 les mesures transitoires applicables aux ressortissants roumains et bulgares ont pris fin. Ils sont libres de travailler dans l'ensemble des Etats de l'UE sans être obligés d'obtenir un permis de travail ou d'être soumis à une liste de métiers sous tension. Les employeurs peuvent donc désormais les embaucher sans autres formalités que celles prévues pour l'embauche d'un salarié de nationalité française.

A priori donc rien n'empêche le séjour de ces familles en France sauf qu'il est bien question de libre circulation des travailleurs plus que de libre circulation des personnes. Ceci pose directement la question du droit au séjour de ceux qui ne travaillent pas ou qui n'ont pas de perspectives d'emploi à court ou moyen terme. L'union Européenne a mis en place quelques garde-fous qui peuvent être utilisées pour limiter ou empêcher le séjour et l'installation de certains ressortissants européens. L'arrêté du 15 septembre 2015 stipule que *"le fait de refuser aux citoyens de l'Union dont le droit de séjour sur le territoire d'un État membre d'accueil est seulement justifié par la recherche d'un emploi le bénéfice de certaines prestations spéciales en espèces à caractère non contributif [...] n'est pas contraire au principe d'égalité de traitement"*. Ainsi une liberté d'installation n'est pas du tout acquise et tout citoyens européens qu'ils sont les membres des familles suivies dans ce projet et par beaucoup d'autres associations partout en France sont en permanence susceptibles de subir des OQTF au titre qu'elles n'ont pas un niveau de ressources suffisants, qu'elles constituent une charge déraisonnable pour le pays ou un trouble à l'ordre public par leur installation dans des « campements illicites »⁶.

I.2.2. Le droit au logement

La loi DALO du 05 mars 2007 devrait constituer un cadre pour l'action des associations qui agissent pour le logement des familles en squats et en bidonvilles. Le principe fondamental de la loi est que **le droit au logement opposable est garanti et mis en œuvre par l'Etat à toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir**. Au-delà de l'éradication de l'habitat indigne cet accès au logement est censé s'appliquer à tous sans aucune forme de discrimination.

Le flou entre habitat et logement subsiste malgré l'ordonnance du 10 février 2012 qui considère l'hébergement comme une liberté fondamentale reposant sur le principe de l'accueil inconditionnel et malgré les décrets d'applications de la loi ALUR de 2014 et 2015 sur le parc privé de logement.

⁶ « Campements illicites » est l'expression fréquemment utilisées par les autorités françaises. Elle permet à la fois de ne pas utiliser le mot « bidonville » et d'insister sur le caractère illégal de la majorité des installations.

Sur ces aspects du droit au logement en lien avec le public qui nous intéresse Geneviève Iacono dit ceci : « La question rom bouscule les catégories juridiques traditionnelles, laissant la porte ouverte à des situations d'arbitraire et de violation de droits../.. Chaque institution définit en effet son mode d'appréciation, ses marges de liberté et de contraintes dans l'interprétation des textes, en fonction de son positionnement et de son système de valeurs ».⁷

I.2.3. Peut-on parler d'une dimension ethnique du droit ?

Si dans la république une et indivisible une ethnicisation formelle du droit est impensable, dans les textes on voit bien que l'ethnicité, ici le fait d'être roms pour les familles qui nous concerne, n'est pas sans jouer un rôle dans de nombreuses décisions de justice.

Sur l'accès au logement comme écrit ci-dessus et démontré par des auteures comme Geneviève Iacono ou Céline Bergeon le flou autour des notions d'habitat, de logement, de précarité ou d'indignité oriente les décisions et quand bien même les exigences de dignité ne devrait pas écarter les étrangers des dispositifs : « on voit bien les limites d'un tel raisonnement et la grande timidité du juge à considérer le droit au logement comme une liberté fondamentale applicable à toute personne sans condition ».⁸

De la même façon il est difficile de ne pas voir dans la loi du 07 mars 2016 une mesure spécifique destinée aux Roms mais qui, évidemment, ne dit pas son nom. Elle permet de ne pas accorder le séjour pendant une période de trois ans à une personne étrangère. En 2015 le Défenseur des Droits avait dénoncé la mesure en ces termes « il est difficile de ne pas anticiper que cette disposition vise en réalité les citoyens roumains et bulgares, d'origine Rom réelle ou supposée, dont le Défenseur des Droits n'a de cesse de dénoncer la stigmatisation »⁹

Dans un tel contexte une situation perdue sans vraiment trouver d'issue. Elle oppose des associations et des juristes qui y sont associés à des autorités locales ou nationales dans l'interprétation du droit et de son application. Quand les uns s'efforcent à trouver dans le droit des soutiens à l'insertion les autres font le même effort, inverse, pour justifier sa non application et les expulsions. Le volontarisme politique est alors au cœur de cet enjeu fondamental.

Lorsqu'on revient au terrain, ce flou entretenu est efficace puisque des bénévoles, quels qu'ils soient, sont souvent démunis face à des situations trop complexes sur le plan juridique :

« Alors effectivement après on peut malgré tout se retrouver en face d'une situation qui ne parvient pas à évoluer et où la question des droits ne peut pas être réglée ou reste tellement fragile et donc se pose la question de combien de temps on apporte un soutien dont on porterait toute la charge sur une situation où il n'y a pas de solutions possibles. »¹⁰

Les ressources existent pourtant au sein de grosses ONG à dimension nationales et il est important que dans un projet comme celui-ci la connexion et la coordination avec les experts de ces

⁷ Iacono, G. p3.

⁸ Idem

⁹ Pour en savoir plus se référer au rapport 2017 du collectif Romeurope.

¹⁰ Entretien du 24/03/2017

structures plus importantes puissent se faire. C'est en partie le cas pour le projet local du Secours Catholique mais ce n'est pas encore suffisant même au niveau du siège national du Secours Catholique.

II. Genèse et philosophie du projet

II.1. Sortir du squat

Le projet prend forme début 2013 après des premières concertations courant 2012. Cela fait déjà plusieurs années que le Secours catholique et ses bénévoles constatent la présence de familles roms dans les rues d'Angers. Il s'agit notamment de femmes qui font la manche qu'ils rencontrent lors de leurs « tournées de rues » (le samedi matin en général) pendant lesquelles ils distribuent boissons, petits déjeuners et apportent un réconfort.

« Les liens fraternels noués ont permis aux bénévoles de rendre visite à ces familles qui vivaient ensemble sous un pont ou dans les squats. Considérant leurs conditions de vie déplorables, l'ancienneté de leur présence (8-10 années) et l'absence de dispositif d'aide à leur disposition, les bénévoles du Secours Catholique 49 ont été à l'initiative d'un projet innovant. »¹¹

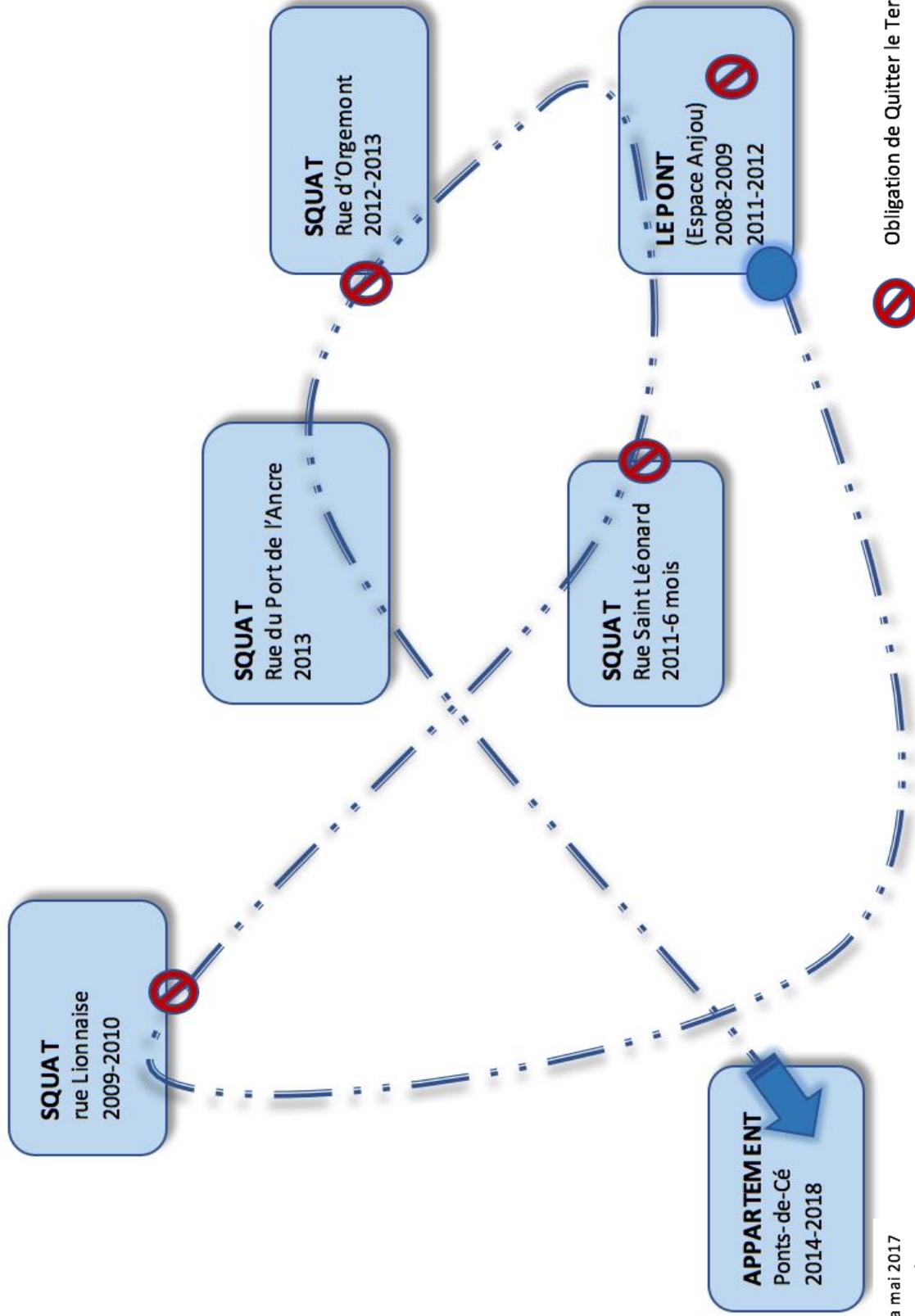
La durabilité de la situation de ces personnes à la rue vivant au gré des expulsions à fait émergé l'idée d'un projet d'insertion par le logement pour en finir avec l'instabilité et le fait d'aller de squat en squat. Le schéma ci-dessous issu du mémoire de Nina Aubry et retraçant le parcours d'une famille permet à la fois de retracer l'historique des squats à Angers (dont deux subsistent début 2018 l'un rue du Maine et l'autre à La Romanerie, le premier « accueillant » plusieurs dizaines de personnes) et de saisir l'enjeu d'une stabilité par le logement pour les familles.

Le projet de sortie de squats pour quelques familles est jugé réalisable au regard « d'expériences analogues en France ou à l'étranger (Allemagne) parce qu'il est modeste et d'abord parce que les gens (bénévoles) connaissent les familles. »¹² à condition de trouver des partenaires pour le financer et engager la contractualisation avec les familles.

¹¹ Entretien avec Damien Rouiller du 11/05/2017

¹² Entretien avec la sénatrice Corinne Bouchoux du 29/05/2017

PARCOURS de la famille I.
Schéma type d'une précarité résidentielle
 Madame et Monsieur I. et leurs 2 enfants
2008-2017



II.2. Le fonctionnement et les acteurs du projet

II.2.1. Le Secours Catholique et les acteurs associatifs¹³

Si le dispositif est encadré par le Secours Catholique, 13 bénévoles en sont à l'initiative et le font fonctionner. Des partenaires associatifs se sont également joints au projet, momentanément ou durablement apportant leurs compétences propres. On peut ainsi citer l'association « Une Famille Un Toit », « Etape à Angers » et « Anjou Insertion », qui sont parties prenantes du projet en se chargeant de la recherche des logements ainsi que de la gestion locative. L'association APTIRA, Médecins du Monde, Les Jardins de Cocagne, la Ressourcerie des Biscottes ou encore le Collectif de Soutien aux Sans Papier 49 sont des exemples de partenaires associatifs présents épisodiquement dans le projet.

Les acteurs locaux impliqués auprès des ressortissants roumains dans le Maine et Loire sont de types associatif et étatique. Effectivement, un réseau associatif et militant est présent auprès des familles quotidiennement pour trouver de nouveaux squats, scolariser les enfants et accompagner les adultes dans des démarches de régularisation ou tout simplement pour améliorer leurs conditions de vie. Le Collectif Sans Papier 49 constitue l'acteur privilégié des familles dans l'agglomération angevine même si gravite autour un réseau associatif important venant en aide aux personnes en difficultés. Si l'accompagnement et l'aide envers les publics étrangers ou plus spécifiquement les ressortissants européens ne constitue pas l'unique public de ces associations, elles apportent chacune des compétences diverses et nécessaires (Médecin du Monde ou APTIRA, par exemple). Les acteurs de ce réseau associatif se côtoient régulièrement sur le terrain mais il n'existe aujourd'hui pas de réelle structuration dans le Maine et Loire de l'ensemble du réseau venant en aide aux ressortissants européens comme cela peut être le cas pour l'aide aux réfugiés ou aux demandeurs d'asile, par exemple.

« Le dispositif s'articule autour de deux principaux axes : un accompagnement individualisé et un relogement. N'étant pas systématiquement en situation régulière ou ne bénéficiant pas de ressources suffisantes, les familles ne peuvent pas accéder au logement social. Le dispositif met donc en place une forme de « sous-location » de logements dans le parc privé et le Secours Catholique s'engage à prendre en charge tout ou partie du loyer le temps que les familles parviennent à assumer ces charges. »¹⁴

¹³ Chapitre en partie extrait du mémoire de Master de Nina Aubry

¹⁴ Entretien avec Damien Rouiller du 11/05/2017

Le principe est d'amener les familles vers l'autonomie. Le dispositif avec les moyens apportés par les financeurs permet une prise en charge des loyers et des charges, tout ou partie, sur un temps donné et contractualisé avec le ménage hébergé.

Les bénévoles ont également fait le choix de proposer tant que possible des logements éclatés à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération angevine. Un accompagnement individualisé de chacune des familles dans les démarches de recherche d'emploi, de scolarisation, d'apprentissage du français, de santé, d'ouverture des droits sociaux et d'insertion dans le logement est également réalisé par les bénévoles, avec l'appui d'un important réseau associatif et militant.

II.2.2. Les financeurs

Des soutiens politiques et financiers ont permis de démarrer le projet puis de lui donner de l'ampleur.

- Le projet a pu démarrer fin 2013 avec le premier soutien de la sénatrice EELV Corine Bouchoux qui s'est engagée à financer sur sa dotation parlementaire 4.000 € en 2014. (Ce soutien a été permanent depuis : 3.000 € en 2015, 4.000 € en 2016, et engagement pour 4.000 € en 2017).
- La municipalité d'Angers a apporté son concours via le CCAS : 4.000 € en 2014 et 4.000 € en 2015. Ces engagements ont été pris par l'ancienne équipe municipale et confirmés par la nouvelle équipe élue en 2014.
- La commune de Brain sur l'Authion a apporté un concours de 400 € en 2014
- La fondation Angers Mécénat s'est engagée à nos côtés pour un financement de 17.000 € sur 2014-2017 ce qui a permis à ce projet de prendre toute l'ampleur souhaitée par l'équipe de projet pilotée par la délégation du Secours Catholique de Maine et Loire.

Source : Rapport 2016 du projet rédigé par Miguel de Sousa

La prise de contact avec les élus de l'agglomération angevine au travers de différentes demandes de soutien matériel ou financier, début 2013, constitue le lancement de ce dernier. Les soutiens financiers de la sénatrice Corine BOUCHOUX, de la municipalité d'Angers par le biais du C.C.A.S (Centre Communautaire d'Action Sociale), de la commune de Brain sur l'Authion ainsi que de la fondation Angers Mécénat ont permis de concrétiser le projet des bénévoles du Secours Catholique à la fin de l'année 2013.

La sénatrice EELV Corinne Bouchoux qui dit avoir donné « *une petite somme* » estime que cette « *micro initiative locale* » qui a « *globalement réussi* » méritait une intervention publique, que c'est le rôle des institutions publiques que de susciter « *l'amorçage* » de ce type de projet pour conduire les familles vers l'insertion et « *leur faire faire un pas vers l'autonomie* ». Si elle salue les investissements du CCAS et d'Angers Mécénat elle regrette que,

globalement, le projet n'ait pas eu « *de relais institutionnel* » et que malgré les nombreuses sollicitations effectuées notamment avec Damien Rouiller cela « *n'ait jamais marché* ». ¹⁵

En effet ce dernier regrette que la transmission vers des opérateurs professionnels n'ait pas eu lieu et interroge de fait la coordination mais aussi les bonnes volontés locales après avoir constaté que sur un tel sujet, un tel public les portes se fermaient une à une d côté des acteurs publics et notamment de la DDCS. ¹⁶ Ces propos et ce constat sont très importants. Ils constituent déjà une forme de bilan du projet. En effet, à l'image de ce qu'a écrit Martin Olivera dans son avant-propos, ce constat du manque d'investissement, du « bricolage contraint » est récurrent et s'inscrit déjà dans une histoire de plus de vingt ans si l'on se place à l'échelle nationale.

II.2.3. Les familles

Etant l'objet du projet les familles sont évidemment au cœur de celui-ci. Pour les dix familles prises en charge les questions qui se posent sont multiples. Certes la réussite du projet et ses difficultés doivent être analysés mais qu'en est-il de leur participation au projet ? Ont-elles été plutôt spectatrices ou plutôt actrices ? Quelle part tient le projet dans leur vie au sens large et ont-elles d'autres ressources et moyens d'autonomisation ? Enfin la question du « fait pour » ou du « fait avec » se pose dans ce projet comme dans beaucoup d'autres.

L'accompagnement des familles entre 2014 et 2017

	2014	2017
MENAGES ACCOMPAGNES	7	10 ¹⁷
MENAGES LOGES	7	9
ADULTES	14	18
ENFANTS	9	19
PERSONNES SEULES	2	3
COUPLE SANS ENFANT	1	1

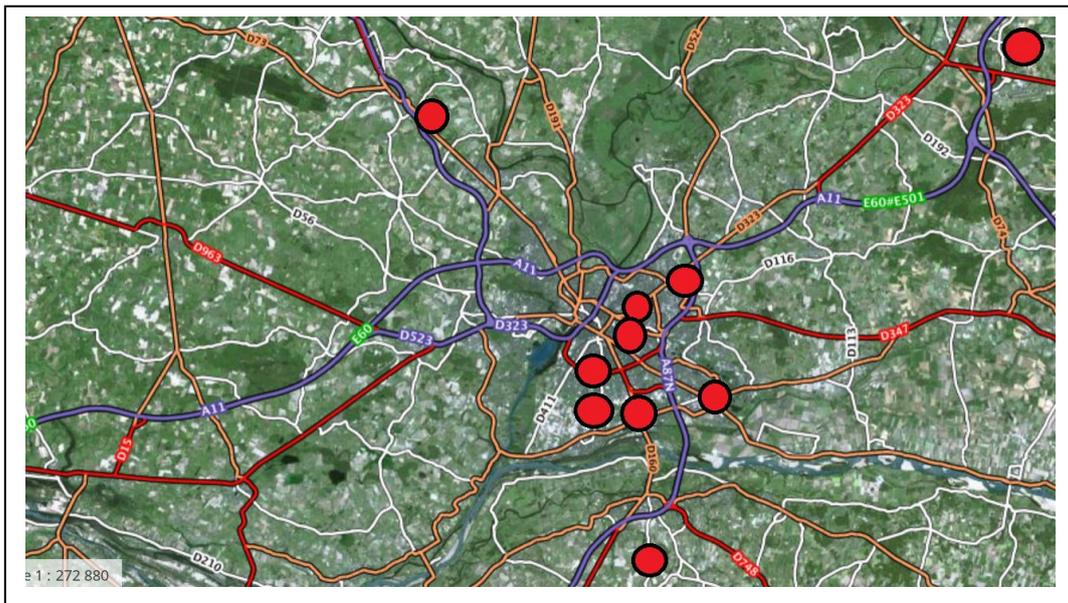
¹⁵ Entretien avec la sénatrice Corinne Bouchoux du 29/05/2017

¹⁶ Entretien avec Damien Rouiller du 11/05/2017

¹⁷ Les dix ménages accompagnés sont aujourd'hui logés mais l'un des relogements d'une famille suivie depuis plusieurs années par des bénévoles du secours catholique a été réalisé hors du dispositif par l'association Ethape.

Les familles ou ménages en question sont tous originaires du département de Mehenditi en Roumanie. En fait, pour les familles relogées, on compte principalement deux fratries réparties en plusieurs ménages. Ce sont les familles qui ont été identifiées en premier par les bénévoles lors des tournées de rue. Aujourd'hui à Angers d'autres personnes qui n'appartiennent pas à ce large cercle familial vivent dans des squats. Majoritairement roumaines, il y a aussi des familles albanaises et/ou kosovars dont un couple avec neuf enfants.

Localisation approximative des familles dans l'agglomération d'Angers destinée à montrer la dispersion des logements attribués



Source : Géoportail .gouv.fr Echelle : 1/272 880

II.2.4. La question délicate du « choix » des familles

Une question sensible est le « choix » des familles. Des expériences similaires ailleurs en France ont également dû en passer par cette sélection qui laisse toujours place à une certaine subjectivité et qui donne le sentiment de laisser des gens sur le carreau faute de moyens d'accompagnement. Toutefois dans beaucoup de ces expériences qui ont opéré une sélection c'est la collectivité qui dictait les règles comme à Bordeaux, Lille, Saint-Priest...et plus globalement autour de ce qui a été appelé les villages d'insertion et qui ont beaucoup posé question notamment parmi les chercheurs.¹⁸

Il faut faire une nuance entre des projets portés par la collectivité et qui donne délégation à des associations et des projets comme celui-ci. Dans les projets parisiens évoqués ci-dessous par Alexandra Nacu ce sont les critères de la collectivité qui posent question, en termes d'éthique. Certains de ces critères sont toutefois identiques à ceux choisis pas le Secours Catholique pour son projet :

« Les critères de sélection ne peuvent être transparents car ils se résument le plus souvent à choisir les personnes les plus connues de la municipalité ou des différentes associations, qui n'ont qu'une connaissance partielle des migrants : les plus sympathiques, celles parlant mieux le français, ou celles qui parviennent à passer pour des « représentants »¹⁹ de l'ensemble. Le choix de reloger « le groupe d'origine » s'avère lui aussi difficile car ce groupe est introuvable en raison des mouvements incessants et des liens familiaux entre anciens et nouveaux venus. » (Nacu, 2010, p16)

Pour le projet angevin ce sont les bénévoles qui ont dû effectuer, selon leur sensibilité et les possibilités offertes par le financement du projet, ce délicat choix des familles qui bénéficieront du dispositif.

« Le choix des familles est un sujet très sensible parce qu'éthiquement parlant c'est compliqué. Nous on s'est basé sur le lien créé par les bénévoles avec quelques familles. »¹⁹

Les critères ont été définis en fonction de la connaissance qu'avaient les bénévoles des familles puis se sont spécifiés au fur et à mesure. Deux critères principaux ont été retenus : la connaissance des familles et notamment celles avec enfants et l'acceptation par elles-mêmes d'une dispersion sur l'agglomération. La première personne logée a été un jeune homme avec des soucis de santé importants et un traitement lourd à assumer que des conditions de confort

¹⁸ Lire notamment sur ce sujet l'article d'Olivier Legros : « Les « villages d'insertion » : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? » visible sur le lien <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>

¹⁹ Entretien avec Damien Rouiller du 11/05/2017

minimales favorisent. Puis il a été donné priorité aux familles avec des enfants et parmi elles celles jugées les plus volontaires et prêtes à s'engager autour d'une contractualisation sur certains sujets jugés indispensables à l'insertion. Il a été proposé aux familles « *un accompagnement global avec une contrepartie demandée aux familles sur la recherche de travail et la scolarisation des enfants.* »²⁰.

Quant au critère insistant sur la dispersion voire « l'éclatement », comme le disent certains bénévoles, des familles on le retrouve aussi dans d'autres projets en France comme à Nantes. Dans le cas du projet angevin on peut parler d'un critère qui a été réfléchi avec l'idée d'autonomiser les familles, de les rendre moins interdépendantes et de rassurer les communes accueillantes sur le fait qu'il n'y aurait pas de regroupement de plusieurs familles. Toutefois cette dispersion est aussi, plus simplement, le résultat d'une contrainte car il a fallu faire avec les logements disponibles sur l'ensemble de l'agglomération.

III. L'insertion par le logement

« On s'est dit en gros que le projet ça allait être de commencer par sécuriser le logement pour les familles en espérant que toute l'insertion suivrait../.. L'objectif c'était de mener une expérimentation avec la conviction que l'insertion des familles était possible et que sans une stabilité...on avait entendu parler de beaucoup de projet à Paris, en particulier où on accompagnait les familles, on leur trouvait du boulot mais le point d'achoppement c'était toujours le logement et donc on s'est dit on va essayer de prendre le problème à l'envers, on va essayer de commencer par loger les familles et de les loger d'une manière indépendante les unes des autres et de faire le pari que l'insertion est possible »²¹

« Parce que très vite on arrive à cette conclusion, pour que les enfants aillent à l'école tous les jours pour aller pointer régulièrement à l'ANPE, pour être régulier au boulot il faut avoir une vie la plus régulière possible qu'est ce qui assure une vie régulière ? L'habitat, un logement. »²²

²⁰ Idem

²¹ Entretien avec Miguel de Sousa du 07/04/2017

²² Entretien bénévole du 28/03/2017

III.1. La justification du logement comme condition matérielle de l'insertion : réflexions globales sur les squats et les bidonvilles

Pour revenir sur le témoignage ci-dessus la question de la résorption des bidonvilles et des squats n'est pas nouvelle et ce n'est pas forcément prendre le problème à l'envers que de favoriser l'insertion par le logement. Toutefois il est vrai que les situations perdurent et que les associations, partout en France peinent à convaincre les autorités d'agir en ce sens²³. Car pour ces associations résorption des bidonvilles signifie conditions de relogement.

C'est en effet bien de ce sujet dont il s'agit : celui de la résorption de squats, comme à Angers, et de bidonvilles (mot tabou) ailleurs en France. De nombreux chercheurs se sont penchés sur ce thème (voir en bibliographie les références de différents auteurs sur ce sujet : Olivera, Cousin, Vitale...).

Les bidonvilles et les squats sont des produits des politiques urbaines et non le fait de ceux qui y vivent et c'est là une idée qui passe mal car il y a là une réalité inacceptable que l'on impute à ses habitants. Pour l'ensemble des auteurs cités ci-dessus ainsi que pour de nombreuses associations on tourne en rond depuis des années faute de prise en charge de ce qui est considéré comme un problème public d'abord imputable à la minorité jugée responsable de sa situation (avec une dimension ethnique et culturelle fortement avancée) et non à des politiques urbaines défailtantes ou indifférentes.

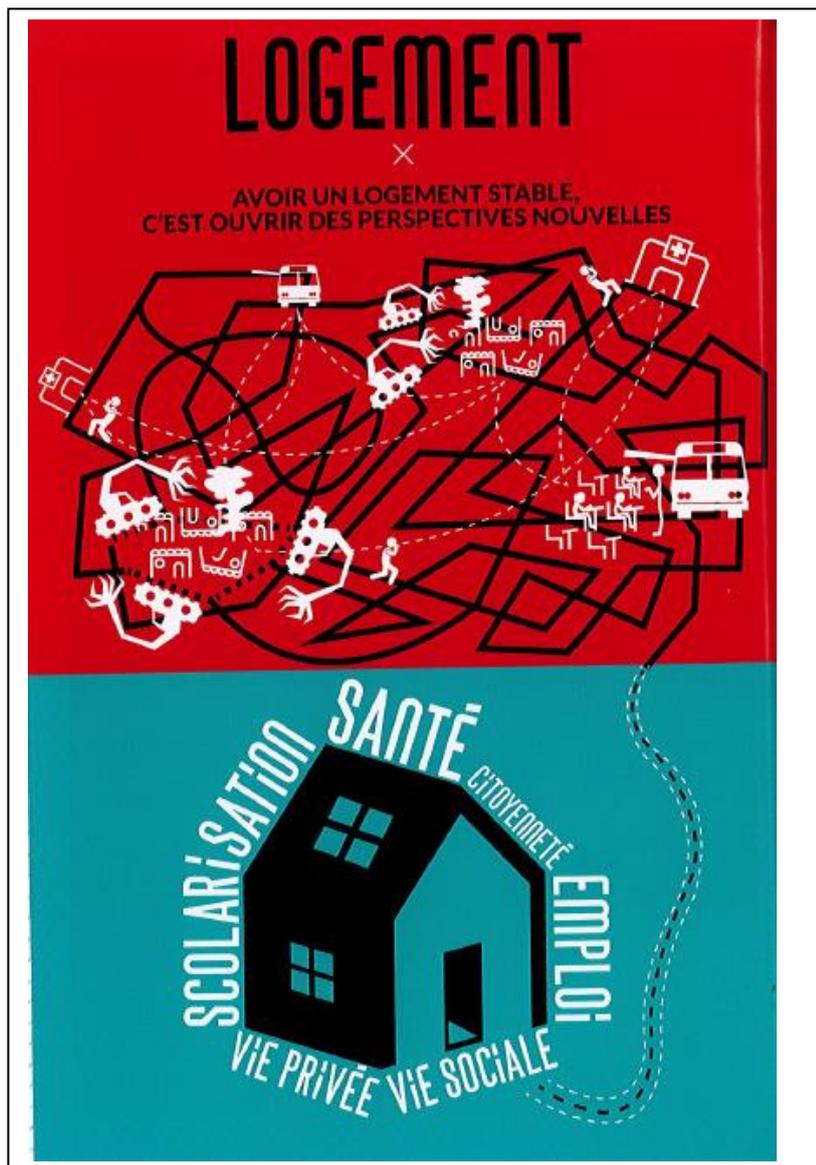
Les auteurs Tomaso Vitale et Thomas Aguilera résumant ainsi cette situation qu'ils jugent absurde « En Italie et en Espagne comme en France, les bidonvilles sont une réalité toujours tangible. Plus ou moins connus, invisibilisés ou instrumentalisés, ils ont pour point commun d'être alimentés par les mêmes politiques qui sont censées les résorber. » (Aguilera, Vitale, 2015, p2).

Des dizaines d'associations et d'ONG ont signé la campagne intitulée « 25 ans de politiques coûteuses et inutiles d'expulsions des bidonvilles » en 2016²⁴.

Il y aurait beaucoup à écrire sur le sujet mais retenons que le projet porté par le Secours Catholique de Maine-et-Loire apparaît donc comme parfaitement logique en plaçant le logement comme première priorité à la sortie des squats et à une insertion plus durable. C'est cette idée, celle d'une logique d'entrée par le logement, qu'exprime le schéma sur la page suivante issu du rapport 2017 du collectif Romeurope.

²³ Voir à ce sujet les actions de la DIHAL notamment en lien avec la circulaire de 2012 sur la « résorption des campements illicites ».

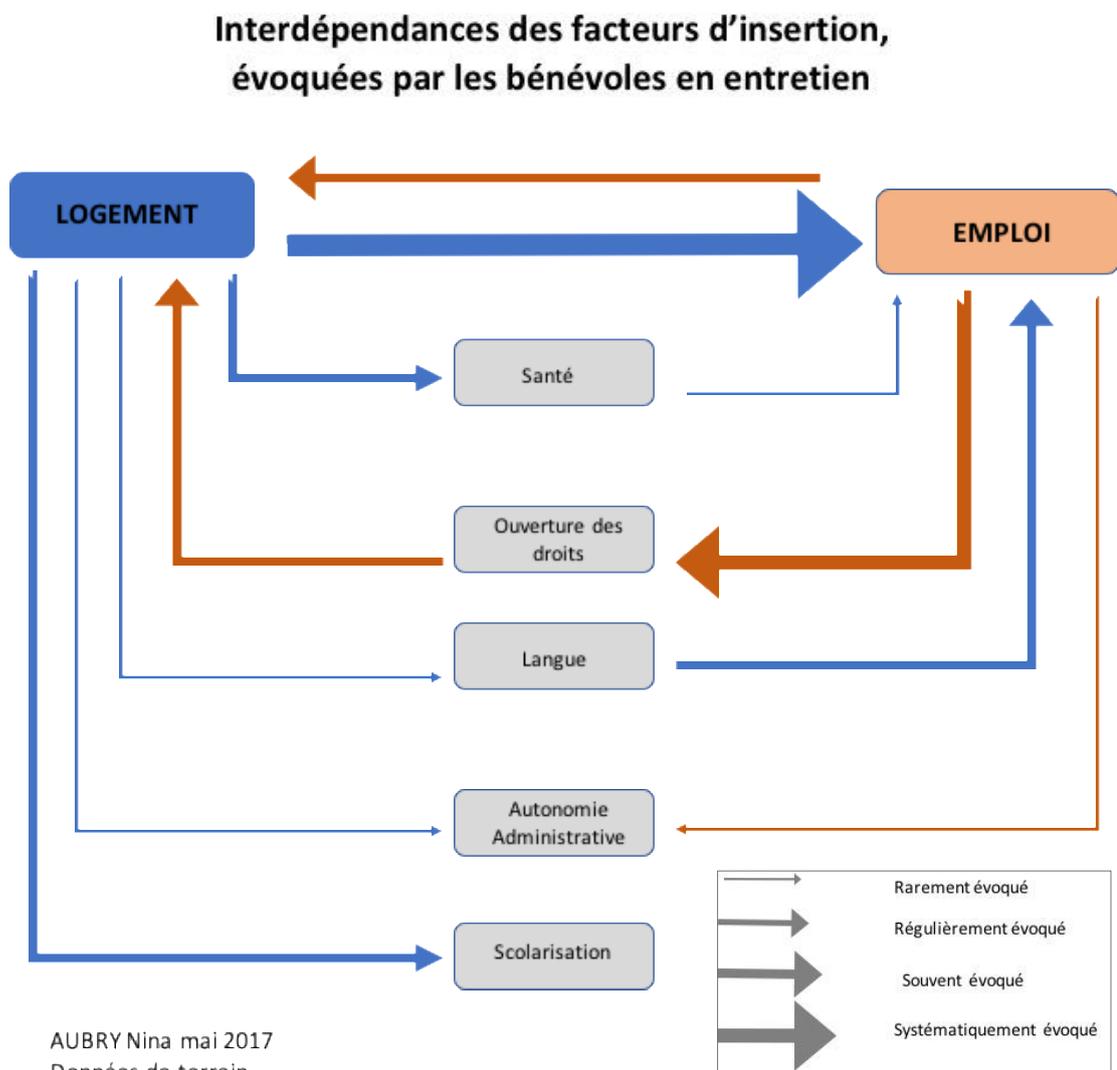
²⁴ Campagne toujours active sur le site <http://www.25ansbidonvilles.org/>



Source : « 20 propositions pour une politique d'inclusion des personnes vivant en bidonvilles et en squats ».Rapport Romeurope 2017.

III.2. La justification du logement comme condition matérielle de l'insertion : l'exemple angevin²⁵

Si l'ensemble des facteurs d'insertion évoqués par les bénévoles paraissent interdépendants les uns des autres, le facteur logement joue un rôle de levier spécifique dans l'insertion de ressortissants européens en France. Comme l'atteste l'analyse des discours des bénévoles en entretien, le logement et l'emploi sont les facteurs d'insertion les plus évoqués et fortement connectés. Les facteurs d'insertion favorisés par le logement sont nombreux et pluriels mais certains sont plus évoqués que d'autres. En effet, à l'inverse du bidonville ou du squat, le logement en tant qu'appropriation spatiale durable permettrait ou faciliterait matériellement la mise en place d'autres facteurs d'insertion.



²⁵ L'ensemble du paragraphe qui suit est issu du mémoire de Master de Nina Aubry

Une interconnexion matérielle importante entre le logement et l'emploi ressort fortement des entretiens. Effectivement, l'emploi même temporaire conduit les ressortissants européens à ouvrir leurs droits, dont l'Aide Pour le Logement et donc de payer régulièrement un loyer. Pour autant il apparaît dans les discours des familles que la recherche d'un emploi et l'exercice de celui-ci lorsqu'elles vivent dans les squats ou sous Le Pont est extrêmement difficile. La surpopulation des squats ainsi que la promiscuité entraînent des difficultés de cohabitation. Des problèmes récurrents de sommeil sont ainsi évoqués. Les conditions matérielles précaires d'existence des familles (difficile accès à l'eau ou à l'électricité par exemple) constituent des freins à l'exercice de l'emploi pour les personnes : « d'abord un logement ça permet d'avoir un endroit pour se laver, où dormir, pas arriver avec une tête épuisée parce qu'on a dormi dans un endroit avec un minimum de sécurité, pouvoir se laver, c'est des choses essentielles si on veut pouvoir se présenter correctement et en même temps si on a pas de travail, le logement ça fait pas tout non plus, c'est vraiment deux pieds pour exister »²⁶.

Le logement constitue également un facteur favorisant l'accès aux soins et à des conditions sanitaires décentes auxquelles les familles n'accédaient pas sous Le Pont ni même dans les squats. Effectivement, une personne a ainsi intégré le dispositif pour permettre un traitement que le corps médical ne pouvait mettre en place sans l'assurance d'un espace dédié au repos ainsi qu'un frigo pour conserver les médicaments. Pour une seconde personne du projet l'accès au logement a permis une amélioration vitale des conditions sanitaires d'existence ainsi qu'une plus grande régularité dans la prise des traitements médicaux. Le logement en permettant une amélioration des conditions sanitaires de vie des individus répond à une nécessité humaine et pourrait permettre également à certaines personnes de chercher un emploi par la suite. Notons tout de même que la mise en place d'une couverture maladie est fortement liée à l'ouverture des droits permis par le travail même si les familles sans droits peuvent tout de même bénéficier de l'Aide Médicale d'État.

Certains bénévoles insistent sur le fait que l'accès au logement permet également de franchir une étape supplémentaire dans l'autonomie administrative des familles en leur permettant de disposer d'une adresse propre et de se détacher des services de domiciliation. Le confort matériel lié au fait de vivre sous un toit solide est un réel avantage pour la conservation et gestion des documents administratifs officiels. L'accès à internet quand c'est possible permet également aux familles une plus grande autonomie dans la recherche d'information ou lors de l'actualisation informatique des différentes administrations (CAF, principalement). Selon les bénévoles, la progression dans l'autonomie administrative des ménages est également fortement corrélée à une maîtrise importante du français par au moins un des adultes du ménage.

Les progrès effectués dans l'apprentissage du français par les adultes ne sont pas directement facilités par le fait de vivre dans un logement mais est rendue moins difficile pour les familles. En effet, l'énergie et le temps dépensés pour la survie dans la rue ou dans les squats est désormais disponible pour un meilleur apprentissage du français. Fortement corrélé à l'apprentissage de la langue des adultes, la scolarisation des enfants est poursuivie

²⁶ Extrait d'un entretien le 28.03.2017 avec Danièle, bénévole au Secours Catholique 49

lorsque la famille est logée et fortement facilitée. Les déménagements successifs subis obligent des temps de trajets journaliers importants ou des changements d'établissement scolaire. L'espace disponible dans les squats ou sous les ponts le soir après l'école n'est ni suffisant, ni adapté au travail scolaire ou à l'apprentissage, à l'inverse d'un logement meublé.

Deuxième partie

Les bénévoles au cœur du projet

« Le projet des bénévoles »

On peut dire que le projet est né avec et par les bénévoles, à force de constater la situation des familles à la rue : « *Et puis un jour Michel nous a dit, mais personne fait rien pour eux alors on s'est penché là-dessus avec le Secours Catholique et il y a eu un projet.* »²⁷ Ce sont aussi les bénévoles du Secours Catholique qui accompagnent les familles dans leurs démarches. On pourrait donc simplifier le contexte en le résumant à la phrase « pas de bénévole, pas de projet ».

Damien Rouiller, ancien délégué du Secours Catholique de Maine-et-Loire, refuse d'ailleurs d'être considéré comme « *l'initiateur du projet* », « *ce sont plutôt les bénévoles qui sont à l'initiative du projet* » avec eux a émergé « *l'idée d'un accompagnement autre que les tournées de rues...c'est un projet dont je suis assez fier en fait. D'une part parce qu'il vient des bénévoles et parce que je le trouve assez exemplaire* ». ²⁸

Cela pose la question à la fois de l'engagement, du temps mis à disposition, du professionnalisme, de la place, ou non, des travailleurs sociaux et de l'investissement voire de l'épuisement de ces bénévoles.

I- L'accompagnement social des familles par les bénévoles

I.I Un consensus autour des objectifs

Notion fondamentale, que certains considèrent un peu fourre-tout, l'accompagnement est au cœur du travail social aujourd'hui. Elle se substitue parfois à la notion d'intervention sociale ou au moins en fait-elle partie. Et si elle s'impose au professionnels du travail social elle pose directement la question de la place de ces derniers par rapport aux bénévoles à qui le terme « accompagnement » était plutôt attribué auparavant. En 2005 Cristina de Robertis s'interroge déjà sur ce terme et sur ce qu'il recouvre : « *En effet, quelle est la spécificité de l'accompagnement d'un travailleur social par rapport à celui d'un bénévole ou d'une personne non travailleur social ?* »²⁹.

²⁷ Entretien bénévole du 25/04/2017

²⁸ Entretien avec Damien Rouiller du 11/05/2017

²⁹ De Robertis, (2005), « L'accompagnement une fonction du travail social ». In revue Française du Travail Social.

Les différences d'approches autour de la notion d'accompagnement apparaissent dans les entretiens et cela est très important car une différence d'approche implique également une différence d'action et donc potentiellement une remise en cause des objectifs. Toutefois c'est d'abord le consensus autour du projet et de ses objectifs qui ressort des entretiens et qui unit en quelque sorte tous les acteurs du projet. En effet la motivation initiale est la même, chacun parle de « beau projet » qui correspond à des valeurs qui sont celle de l'engagement et plus largement celles du Secours Catholique.

Les différences d'appréciations qui suivent et qui servent l'évaluation entre bénévoles eux-mêmes ou entre bénévoles et responsables ou professionnels ne doivent pas masquer ce consensus autour d'un objectif et d'un engagement communs.

I.2. L'accompagnement des familles du point de vue des bénévoles : un engagement et un investissement personnel pour des objectifs pas toujours très clairs

« - Alors l'accompagnement des bénévoles auprès des familles il consiste en quoi ?

- *Eh bah d'être là !* »³⁰

Selon les bénévoles l'accompagnement diffère en fonction de leur temps disponible ou de leurs compétences ou capacités à enclencher certaines démarches. L'accompagnement c'est d'abord un investissement personnel.

*« Ah oui combien de temps ça me prend, c'est très variable. Ça peut être, je peux être des semaines sans intervenir... c'est vachement d'investissement l'accompagnement ».*³¹

*« Ah non, non, à l'échelle du mois ? c'est rare qu'une semaine complète que j'y aille pas, c'est rare. J'y vais, un coup de téléphone ou bien j'y passe une demi-heure. »*³²

Que chacun selon ses activités passe plus ou moins de temps est logique. Toutefois chaque bénévole concède que le temps passé est important notamment parce qu'il faut toujours en savoir plus sur les démarches administratives, sur les droits et les procédures.

Pour la majorité des bénévoles l'accompagnement c'est donc donner de son temps en s'occupant des personnes en difficulté et cela pourrait plutôt correspondre à la notion d'engagement. Toutefois entre accompagnement au quotidien par engagement et remise en cause de cet accompagnement notamment autour de l'objectifs d'autonomiser les familles

³⁰ Entretien bénévole du 25/04/2017

³¹ Entretien bénévole du 28/03/2017

³² Entretien bénévole du 04/04/2017

tous les bénévoles n'ont pas le même point de vue. Certains interrogent leur rôle, leurs actions et se posent la question du sens donné à l'accompagnement :

« A une des dernières réunions de préparation il y a eu un débat entre les bénévoles, pour savoir ce qui relevait de l'accompagnement ou pas. »³³

« Il y a deux aides possibles et conjointes et conjugables à mon avis c'est l'accompagnement de types professionnel et de types compétent par exemple et suis-je alors en capacité de de bien les aider »³⁴

« C'est vrai quelque fois je me suis dit que ça serait bien qu'on réfléchisse à telle ou telle chose, qu'est-ce qu'on veut exactement, comment on fait, qu'est-ce que c'est l'accompagnement, on s'est rarement arrêté à des questionnements comme ça on s'est rarement questionné sur des questions comme ça ../..mais c'est vrai que j'aimerais bien savoir ce que les autres en pensent, on a géré au jour le jour le quotidien comme on l'a senti sans vraiment de réflexion de fond.

Est-ce que c'est eux (les familles) qui vous disent « on a besoin de ça » ou c'est les bénévoles justement qui disent « je pense que tu aurais besoin de ça ? »³⁵

Cette dernière réflexion d'une bénévole pose directement la question des objectifs sur l'autonomisation des familles et sur la durée de l'accompagnement. De ce point de vue les responsables et les professionnels sont beaucoup plus clairs mais ils reconnaissent alors un autre aspect fondamental du projet: ils sont moins voire très peu sur le terrain et en contact avec les familles. Ils sont donc contraints à une certaine réserve quant aux injonctions possibles qu'ils pourraient émettre à l'égard des bénévoles notamment sur leurs représentations quant à l'insertion.

I.3. L'accompagnement du point de vue des responsables et des professionnels : de « l'insérer à tout prix » au « faire avec »

Pour Peggy Grare la présidente du Secours Catholique de Maine-et-Loire c'est d'abord le projet, son ambition et les valeurs qu'il porte qui compte même si rapidement la complexité de l'accompagnement et des sensibilités autour des représentations et des façons de faire de chacun lui sont apparues :

« D'emblée j'ai été mise devant quelque chose de super intéressant un projet innovant, avec des bénévoles investis d'une façon remarquable, avec des résultats qui sont beaux, impressionnants, qui donnent à voir quelque chose et

³³ Idem

³⁴ Entretien bénévole du 28/03/2017

³⁵ Entretien bénévole du 31/03/2017

en même temps une complexité dans l'accompagnement, dans les situations, dans notre dispositif. »

« On sent qu'ils sont, quand on les entend (les bénévoles) on sent qu'ils sont vraiment à l'écoute../.. enfin moi ils m'apportent beaucoup quand ils parlent de ça parce que j'apprends aussi parce que je n'y connais rien mais on sent qu'ils ont énormément bougé../.. ils apprennent avec eux (les familles) mais ils sont rattrapés, voudraient les éduquer ceci cela../.. moi je vois un peu de ma lorgnette en distance, sur le fond du projet, comme présidente c'est un peu mon rôle, mais si j'étais confrontée à l'accompagnement je parlerais sûrement autrement, mais je peux me permettre de le dire parce que c'est quand même ce qu'on désire nous, c'est ce qu'on désire vivre, de l'accompagnement, du compagnonnage et puis de la rencontre et puis du changement mutuel de représentation, et de fonctionnement et d'accueillir l'altérité. »

Pour Anne-Claire Nkol Bayanag actuelle déléguée du Secours Catholique l'accompagnement a une limite dans le temps, conformément aux objectifs du projet dans l'esprit du Secours Catholique et il faut pouvoir porter un regard critique sur les actions des bénévoles :

« L'accompagnement c'est pendant un certain temps, d'abord ça a une durée, peut être pas définie dès le départ, mais on sait qu'il y a aura une fin à l'accompagnement. Après les bénévoles ils sont censés adhérer au fonctionnement du Secours Catholique participer à des formations donc si on voit qu'ils font les choses n'importe comment on va aller leur dire stop c'est pas ton job. Donc on leur propose des formations aux bénévoles, ça peut être aussi une façon pour eux de découvrir comment faire autrement. »

Dans les propos d'Armand Etevenaux qui dirige l'association une Famille un Toit il y a aussi cette inscription de l'accompagnement dans le temps à laquelle s'ajoute la logique gestionnaire contrainte de l'accompagnement social (souvent dénoncée par le sociologue Michel Chauvière) et dont on comprend dans ses propos qu'elle peut se trouver en contradiction avec l'engagement voire le militantisme de certains bénévoles :

« C'est sûr qu'il y a une difficulté, il y a une difficulté même sur la notion d'accompagnement, pour nous l'accompagnement c'est sur un chemin au bout duquel on a des buts. Et on va essayer effectivement de mettre ça en place, il y a un projet et on essaye de réaliser ce projet-là. Nous on vient avec un regard qui est un regard de professionnel, de gestionnaire de logement dans un cadre d'intervention qui à son propre cahier des charge et il faut relier tout ça. »

Franck Ozouf travailleur social et chargé de projets au Secours Catholique apporte un regard objectif sur ces différences de point de vue en liens avec les objectifs initiaux du projet et en lien avec ce que devrait être selon lui un accompagnement social plus professionnel.

« Je pense qu'effectivement l'accompagnement ça va être un vaste débat. Ça va être une question de points de vue personnels et aussi de point de vue associatif. Je pense qu'effectivement au Secours Catholique on a cœur de ne pas faire à la

place de mais de faire avec et surtout de faire en sorte qu'à terme la personne puisse faire toute seule. Donc le soucis d'insertion d'abord mais voilà ça c'est un principe après c'est toujours un peu à géométrie variable en fonction de la personne, de la capacité qu'elle a à ce moment-là de mobiliser les ressources qu'elle a, il y a aussi l'environnement, les facteurs extérieurs qui peuvent être des freins donc c'est comment on travaille de manière globale à tendre vers cet objectif mais tout en prenant en compte aussi la singularité de chaque situation qui parfois nécessite d'être un plus présent que d'autres, mais en tout cas c'est important d'avoir ces principes là en tête sans pour autant avoir une vision trop linéaire non plus dans l'autre sens, d'être dogmatique sur l'autonomie et de mettre en difficultés les gens ou d'en arriver à nier les difficultés de la personne qui ne sont pas celles de quelqu'un d'autre. C'est effectivement une posture d'équilibriste. »

« C'est vrai que là-dessus moi j'ai pas forcément mesuré la manière dont c'était fait par chaque bénévole avec aussi toute l'individualité de chaque bénévole qu'il met dans ce accompagnement. Mais c'est vrai que sur la longueur et dernièrement on voit bien qu'il y a des différences entre les bénévoles et que effectivement il y a eu peut être une sur présence des bénévoles qui pouvait être un frein à plus d'autonomie sachant qu'il y a eu la variable linguistique qui joue pas mal »

« Ca c'est quelque chose qu'on a un peu observé quand même et que l'on essaye de reprendre un peu de manière un peu plus forte là ces derniers mois pour effectivement pour être plus en tous cas bien avoir en tête cet objectif là et peut être parfois oui se décaler un petit peu pour permettre aux personnes d'être plus actrices des démarches plutôt que de toujours accompagner, faire avec, voir répondre à la place de ce qui n'est pas non plus très moteur dans l'apprentissage de la langue de toute façon et puis bah ça fait très cocooning voilà. Après est ce que les familles s'en contentent s'en satisfont ça il faut le mesurer, il faut leur poser la question mais oui selon les bénévoles il y a peut-être une surprotection à se dire ils ne sont pas capables et pour que nous on atteigne nos objectifs faut forcément faire à la parce de alors qu'on a plutôt une pédagogie au Secours de qu'on a réaffirmé dernièrement c'est pas à pas mais pas sans toi. Peut-être que ça va prendre plus de temps mais tant pis ça vaut le coup même si oui il faut prendre plus de temps. »

« Je suis là pour donner un minimum de billes parce que dans l'accompagnement il y a effectivement tout cet accompagnement aux droits et c'est vrai qu'on fait face à des administrations qui maîtrise pas toujours et, selon sur qui on tombe, qui ont des discours différents donc il faut qu'on soit un minimum en capacité de quand ça bloque avec les familles de les accompagner et là pour le coup d'être dans ce rôle de soutien dans les familles à permettre à accéder à leurs droits quand ça dysfonctionne ou que des informations sont contradictoires. »³⁶

³⁶ Entretien avec Franck Ozouf, Chargé de projet plaidoyer "migrants" et accès aux droits Régions Bretagne et Pays de la Loire. Le 05/04/2017

Il faut à ce stade ce sujet souligner que malgré les réflexions voire les critiques émises ci-dessus la reconnaissance du travail des bénévoles est totale. Il en est de même pour la sénatrice Corinne Bouchoux qui dans ses explications sur la genèse du projet et sur sa volonté de consacrer une partie de sa réserve parlementaire à son financement n'a de cesse de souligner le travail et la volonté des bénévoles.³⁷

II. Les actions d'accompagnement menées dans le cadre du projet

II.1. Diversité, adaptations et question de la coordination

L'accompagnement des familles est à considérer sur plusieurs plans. Il y a d'abord l'avant et l'après logement mais cet avant-après ne signifie pas un bouleversement total de l'accompagnement. En effet les problématiques de santé, de scolarisation, d'apprentissage du français ou d'accès à l'emploi perdurent après que les familles soient relogées. Les changements se font avec le temps et avec une autonomie plus ou moins acquise selon les personnes.

Les bénévoles, en binôme en général, s'occupent d'une famille ou deux familles. Ainsi, selon les cas, tel ou tel bénévole assurera plus un suivi médical d'une personne quand tel autre s'occupera davantage de la scolarisation des enfants et ainsi de suite. Il n'est pas utile de reprendre les actions menées par chaque bénévole³⁸ auprès de chaque famille mais au moins peut-on recenser les domaines qui nécessitent un suivi régulier ou non et qui engagent les bénévoles d'après les témoignages qu'ils ont transmis :

- La santé depuis le suivi des rendez-vous médicaux à l'accompagnement à ceux-ci. Deux personnes suivies ont des problématiques lourdes qui impliquent un suivi avec la médecine générale, la PASS et le CHU.
- La scolarisation des enfants avec une scolarité parfois interrompue et l'aide aux devoirs qui ne peut être assurée par les parents. Le suivi de la scolarité diffère ainsi que ses capacités d'intégration dans l'établissement selon que l'élève est à l'école primaire ou au collège.
- L'accès aux prestations sociales quand une période travaillé ouvre des droits (RSA) et d'une façon générale tout le suivi administratif, gestion des comptes, paiements

³⁷ Entretien avec Corinne Bouchoux du 17/05/2017

³⁸ Ici le choix est fait dans cette évaluation de ne pas reprendre une à une chaque action décrite par les bénévoles au profit d'une synthèse. Ceci ne minimise en rien les actions des bénévoles et leur investissement.

des factures, inscription à Pôle Emploi, CAF, MSA... . Selon les familles un suivi quotidien est encore nécessaire quand d'autres sont en autonomie ou se débrouillent désormais sur le sujet.

- Recherche d'emploi notamment saisonnier, établissement d'un carnet d'adresse avec des employeurs.

Il faut souligner dans cet accompagnement que rien n'est tout à fait linéaire. D'une famille à l'autre des « évènements » surviennent et entraînent pour les bénévoles de nouvelles prises en charge. Cela va d'une naissance à l'arrivée d'un proche dans un logement. Dans ce dernier cas, qui s'est produit à plusieurs reprises, se pose la question du respect du contrat. S'opposent alors le respect strict d'un contrat qui stipule que le logement X est loué pour loger tant de personnes et une dimension plus humaine de l'hospitalité et de l'accueil.

Les soucis ponctuels de santé, des retours pour raisons personnelles en Roumanie, des problèmes de bruits, de voisinage, de dysfonctionnement de tel ou tel appareil sont autant d'évènements relatés par les bénévoles dans les entretiens qui au-delà des fondamentaux alimentent l'accompagnement. Les situations diffèrent selon les familles entre celles qui sont autonomes sur ces sujets, celles qui le sont quasiment et celles qui nécessitent un accompagnement constant voire pose question aux bailleurs qui louent le logement (pour deux d'entre-elles) pour continuer le projet. La répartition des familles dans cette hiérarchie est à peu près d'un tiers dans chaque catégorie.

II.2. Un projet d'avenir...pour les enfants et qui passe par la scolarisation

Dans un contexte local comme national d'expulsions récurrentes des terrains occupés par les familles roms, la scolarisation et la scolarité des enfants est en un enjeu difficile à tenir. La stabilisation par le logement a aussi pour objectif de stabiliser la scolarisation dans des établissements proches des lieux de vie et de façon pérenne. Il ressort des entretiens, et sans trop de surprise, que les bénévoles considèrent surtout que si insertion il doit y avoir ce sera par l'école et pour les enfants. La génération des parents elle fait l'objet d'un suivi d'aides aux démarches ou aux soins mais avec un scepticisme plus grand quant à une véritable insertion. C'est la seconde génération qui sera insérée dans le discours de nombreux bénévoles.

« Je me fais pas trop d'illusion les parents ils ont vécu ce qu'ils ont vécu, c'est plus les enfants qui auront un avenir, qui sont scolarisés, qui demain sans doute trouveront un travail en France et prendrons notre relève. »³⁹

³⁹ Entretien bénévole du 25/04/2017

« Ils ont juste besoin d'un coup de main de temps en temps, Magdalina et Valentin ils se débrouillent bien à l'école, ça prend un peu de temps, c'est eux qui prendront le relais. »⁴⁰

Ce que relèvent d'autres associations ou collectifs vaut aussi pour ce projet angevin. Plus la scolarisation se fait tôt plus les apprentissages sont rapides et plus il se fait tard, au collège par exemple, et moins les perspectives d'insertion se dégagent.

« Ce qu'il y a de bien c'est que les filles sont à la petite école de Baugé, à l'école qui s'appelle L'oiselière, l'école public de Baugé, ça se passe très bien parce que c'est des classes calmes.. Simona, l'aînée est une petite fille très très volontaire, elle s'est accrochée pour apprendre à lire pour avoir des bons points, des bonnes notes, être une bonne camarade, bien répondre, être sage, parce qu'en petite classe vous savez ils ont des fleurs ou des pétales ou je sais pas comment ça marche selon les écoles mais ils sont récompensés. »⁴¹

« C'est beaucoup plus compliqué de scolariser les enfants, surtout que ceux qui arrivent à 16 ans et qui n'ont pas eu beaucoup de scolarité derrière eux et ne sont pas bien alphabétisés, ne maîtrisent pas bien le français donc c'est vraiment difficile. »⁴²

« Pour ceux qui ont 16 ans, ils n'ont pas le niveau et se retrouvent sans rien. Ils ne peuvent pas accéder à une formation, il faut des formations pour tout. Faut des codes, des ordinateurs... pour moi c'est ça le problème. »⁴³

Dans ce domaine de la scolarisation l'ensemble des bénévoles louent en particulier le travail de Sylvette qui pendant plusieurs années a assuré la scolarisation et le suivi à l'école de très nombreux enfants des squats et a continué pour certaines familles après le logement. Cet exemple local d'une personne qui se démène sur le front de la scolarisation pour de très nombreux enfants fait réfléchir Cela interroge sur les dispositifs, sur la coordination, sur l'investissement des institutions quand une seule bénévole ou presque a constitué l'indispensable relais entre familles et établissements (dont certains directeurs et enseignants s'investissent particulièrement d'ailleurs).

Nous revenons ici à l'une des thématiques de départ avec le confinement de ce type de projet dans une part de débrouille ou de bricolage difficile à assumer faute de moyens humains, politiques et financiers.

⁴⁰ Idem

⁴¹ Entretien bénévole du 04/04/2017

⁴² Entretien bénévole du 07/04/2017

⁴³ Entretien bénévole du 07/12/2017

II.3. La barrière de la langue : au-delà du projet rom un véritable enjeu du travail social avec les migrants

« Il y a quand même le handicap de la langue... »⁴⁴

« Ca dépend des familles, il y en a c'est compliqué. On a l'impression qu'ils comprennent et puis on va revenir ou ils vont nous téléphoner et ils auront rien compris du tout »⁴⁵

Assez classiquement le problème de la pratique de la langue et par conséquent celui de la traduction est relevé par tous les bénévoles. Ce sont souvent les enfants qui servent de traducteurs quand les parents ne maîtrisent pas ou parlent mal le français. Certains discours sont assez pessimistes voire découragés et des aspects culturels sont alors mis en avant : *« l'apprentissage de la langue n'est pas importante dans leur mentalité et ils se font des illusions. »⁴⁶* Faisant de l'apprentissage et de la connaissance de la langue un enjeu majeur, les perspectives d'insertion, puisque l'insertion est l'objectif premier des bénévoles, se trouvent réduites.

D'autres sont plus optimistes, au regard de leur expérience :

« La langue c'est essentiel. C'est sûr que c'est essentiel. Et c'est vrai que quand on est dans un pays on se rend pas compte de la chance qu'on a de parler et de comprendre tout. Moi je suis très admirative, moi je fais du français avec des migrants, alors ce ne sont pas des Roms, mais que ça soit les migrants ou les Roms, enfin tout le monde, je suis très admirative des efforts qu'ils font pour comprendre et pour s'insérer, c'est pas simple, c'est pas simple du tout. »⁴⁷

Si l'enjeu est de taille effectivement on peut considérer qu'il n'a rien de spécifiquement « rom » mais d'une thématique d'accompagnement social des migrants au sens large. Les travailleurs sociaux dans les structures d'accueil des demandeurs d'asile sont souvent démunis, font appel à des traducteurs au coup par coup...et constatent que dans leur formation en travail social ils ne sont pas formés à cette thématique et que leurs apprentissages sur la conduite d'entretien et sur l'écoute active leur sont alors d'une faible utilité.

Bien sûr certaines associations comme l'Aptira à Angers sont actives dans le domaine dont c'est le champ de compétences. Le Secours Catholique et d'autres associations assurent

⁴⁴ Entretien bénévole du 25/04/2017

⁴⁵ Idem

⁴⁶ Entretien bénévole du 28/03/2017

⁴⁷ Entretien bénévole du 28/03/2017

des cours de langues mais cela ne suffit pas. Sans instauration par les autorités publiques d'un véritable dispositif pensé et territorialisé, les bénévoles comme ceux du Secours Catholique et beaucoup d'autres partout en France feront avec les moyens du bord à savoir une compréhension minimale, l'appel au coup par coup à un natif etc.

« Une fois je ne l'ai pas accompagnée et je l'ai regretté. Je sais pas oui, j'essaye de l'accompagner tout le temps et de trouver des interprètes, j'ai eu de la chance jusqu'à cette année mais là je suis un peu catastrophée bon je sais plus comment ça c'était trouvé avec Béatrice Scutaru, qui était vraiment adorable, et donc après elle m'a donné deux autres adresses que j'ai épuisé l'une après l'autre et puis j'ai un ami roumain mais qui habite Doué la Fontaine, jusqu'à maintenant j'avais réussi à avoir toujours une traduction. »⁴⁸

II.4. L'épuisement des bénévoles est-il tabou ?

Peut-on dire, quand on est bénévole, qu'on est fatigué voire même découragé sans remettre en cause son engagement initial ? Pour les bénévoles du projet on sent que le sujet est un peu tabou mais bien présent en substance.

« Oh oui si on avait su tout au départ, je sais pas si on aurait...Moi c'est la deuxième association que je crée comme ça, j'ai dit la même chose pour les deux, on sait pas à quoi on s'engage. »⁴⁹

« Je vais continuer mais c'est vrai que c'est plus pareil mais je vais continuer après combien de temps je sais pas. Je sais pas peut être que le but ça va être d'aider au moins cette famille, peut être après arrêter et faire autre chose parce qu'en même temps on s'épuise malgré tout et il faut pas que ça devienne une rengaine faut pas que ça devienne une habitude. Faut le faire avec enthousiasme faut pas être blasé, faut toujours avoir envie d'apporter quelque chose... »⁵⁰

Sur ce sujet qui culpabilise parfois les bénévoles c'est à nouveau le manque de soutien et de professionnalisation qui se dégage. Le fait de tout porter sur soi ou de voir les choses ne pas avancer conduit parfois à une perte de motivation qui semble difficile à exprimer car presque honteuse. Les commentaires comme celui-ci-dessous sont plus rares non seulement parce que tous n'éprouvent pas ce type de sentiment mais aussi probablement parce qu'ils vont à contre sens de l'engagement ou considérés comme tels.

« Ras le bol, pas envie de passer ma retraite à faire ça. A la rentrée, ils m'agaçaient tous. Certains ne sont pas corrects. Ils en veulent toujours plus. »⁵¹

⁴⁸ Entretien bénévole du 31/03/2017 au sujet d'une personne avec de grosses difficultés de santé

⁴⁹ Entretien bénévole du 25/04/2017

⁵⁰ Entretien bénévole du 28/03/2017

⁵¹ Entretien bénévole du 07/12/2017

Ceci avant d'ajouter que ce sont les déplacements qui fatiguent et que le projet est génial notamment parce qu'il redonne une dignité aux personnes.

Il y a là une mise en cause, pas toujours exprimée directement et clairement, des pouvoirs publics et des institutions qui laissent à des associations et donc à des bénévoles l'ensemble d'un accompagnement trop lourd. Ce dernier peut conduire à du découragement voire à une perte d'empathie pour le public accompagné. C'est un sujet finalement assez proche de celui de l'aide aux aidants dont l'épuisement constaté a permis la mise en œuvre de certains dispositifs par l'Etat. Mais force est de constater que sur ce type de sujets et de publics considérés comme plus sensibles et même indésirables de tels égards et réflexions sur des dispositifs de soutien ne sont pas d'actualité.

Retour au constat d'un manque de soutien et de professionnalisation

Pour conclure cette partie sur les actions des bénévoles, leur engagement, leur réflexions et leurs doutes aussi, le commentaire suivant de Damien Rouiller fait à la fois office de synthèse et de transition avec ce que sera la quatrième partie sur les recommandations et notamment sur la coordination :

« En fait l'accompagnement n'a pas été pensé au départ. L'équipe des bénévoles c'est l'équipe des tournées de rues du samedi matin. Ils se connaissaient très bien. Il y a eu après des demandes spécifiques, plus techniques. Des demandes d'échanges sur l'accompagnement, on a travaillé avec Médecins du Monde. Puis des compte-rendu auprès des financeurs, à peu près tous les six mois Miguel faisait un compte-rendu pour dire où on en était. Mais on n'a pas fait assez de temps de reprise avec les financeurs notamment et d'autres acteurs et je pense que ça a été un manque, particulièrement sur les situations difficiles. »

Troisième partie

Le projet du point de vue des familles

I. Du squat au logement : les conditions de l'insertion ne sont pas l'insertion

I.1. Des souvenirs douloureux

« Pas la Roumanie c'est compliqué, la Roumanie pour moi c'est fini. Ici, c'est mieux pour les enfants et l'école »⁵²

« *Moi je n'ai rien à faire en Roumanie. Ça ne se compare pas avec ici* » dit un jeune homme dont la mère confirme les propos en disant « *qu'il n'y a rien à faire en Roumanie.* »

Dans le discours des familles la validation et la justification de leur projet migratoire passe souvent par le rejet du pays d'émigration, ici la Roumanie. C'est bien la notion de projet qui s'exprime ici avec la volonté de réussir, comme pour n'importe quel migrant, en justifiant le fait d'avoir quitté son pays, sa région, son village.

L'un des objectifs des entretiens avec les familles était de retracer leurs parcours migratoire et la vie dans les squats à Angers avant l'opération de logement. Si chacun a répondu à ces questions on ne peut ignorer que la parole était peu libérée pour une majorité. La vie d'avant semble être douloureuse à évoquer ou peut-être qu'il n'est pas jugé bon d'y revenir, que c'est le passé. Il serait toutefois hâtif de conclure ainsi et que la page est tournée pour les familles. Au regard des entretiens on aurait plutôt tendance à conclure que ces hésitations à parler du parcours et notamment de la vie en squat relève plus d'une peur que cela arrive à nouveau et qu'ils préfèrent ne pas y penser, ne pas en parler.

« *Il aurait pas fallu que ça dure beaucoup plus longtemps.* » lâche un jeune homme lors d'un entretien « *moi je ne crois pas que ça va recommencer* » dit une autre lors d'un autre entretien « *et bien moi si je crois, j'ai peur* » lui répond sa belle-mère qui ajoute « *je ne veux pas me rappeler des choses* »⁵³ coupant court à la discussion sur la vie dans les squats.

D'autres retracent plus aisément leurs parcours (voir schéma du parcours d'une famille de squat en squat dans la première partie) et sans surprise il s'agit des familles dont le degré d'autonomie et d'insertion est le plus élevé, celles qui manifestement arrivent à considérer que cette période est derrière eux.

Beaucoup sont dans la région angevine depuis au moins dix ans et ont connu de multiples squats et trois, quatre voire cinq expulsions du territoire français durant cette période. D'autres membres de ces familles sont arrivés plus tard et n'ont pas connu tous les

⁵² Entretien du 14/04/2017

⁵³ Entretiens des 04 et 05/12/2017

squats (dont il faut rappeler que deux subsistent encore avec de nombreuses familles roms roumaines) mais tous ont connu le squat de la rue du Port de l'ancre et notamment les enfants. En référence au squat ils sont presque tous unanimes et évoquent les mêmes sujets : le froid, pas d'eau pour se laver et la police. Une seule ajoute « *que dans le squat on était tous ensemble et c'était bien* » faisant référence à la dispersion des familles dans le cadre du projet.

Cette seule phrase, ce seul témoignage ne peut suffire, au milieu des autres témoignages, à supposer que parmi les jeunes, les adolescents, on assisterait à un regain d'identité, à un retour vers la communauté exacerbé par le rejet dont ils font l'objet et approprié à force de le voir partout, dans les médias, dans les discours.

C'est ce qu'observe le sociologue Olivier Peyroux qui soutient que c'est l'absence d'accompagnement qui peut favoriser l'entre-soi voire le repli identitaire notamment des jeunes Roms migrants :

« La plupart du temps, dans les discours et les médias, ils continuent d'être présentés comme des exemplaires identiques d'une même figure : celle du paria, de la misère, de la marginalité. Les accompagner, ce n'est pas les couper de leur groupe mais faire en sorte que la communauté ne soit plus l'unique lieu où ils peuvent briller. » (Peyroux, 2016, p6)

On peut constater pour la majorité des jeunes concernés par le projet que l'accompagnement permet d'éviter ce type de repli sur soi mais ce thème précis mériterait une enquête plus approfondie auprès des enfants et des adolescents.

I.2. « Rien n'est acquis »

Pour les familles qui s'estiment dans une situation plus précaire ou plus dépendantes des bénévoles le discours est différent de celles ayant acquis un degré d'autonomie plus important. Si le fait d'être logé rassure et permet notamment une scolarisation stable et durable des enfants, les inquiétudes demeurent quant à l'avenir et le passé ressurgit alors :

« *Ce n'était pas bien du tout au squat. Froid. A part mendier j'ai rien fait. Mon mari si, il a fait quelque chose, il a fait de la prison (sourires). J'ai toujours peur de la police aujourd'hui.../..je ne peux pas me débrouiller toute seule, je ne sais pas où aller.* »⁵⁴

Au-delà de ces inquiétudes issues du passé en squat et des expulsions le fait d'être désormais logés, d'avoir acquis une certaine stabilité ne suffit pas pour la plupart des familles à considérer que les conditions de l'insertion sont acquises.

Une autre famille ne veut pas enclencher les démarches pour l'obtention d'un HLM et une sortie du dispositif. Le père de famille affirme « *que tout va mieux maintenant. C'est une autre vie* » et à la question de plus d'autonomie, d'aller vers un autre logement la réponse est

⁵⁴ Entretien du 29/11/2017

catégorique « *je ne veux pas, je veux rester ici toute ma vie* »⁵⁵ ce à quoi l'un des fils surenchérit par la même phrase. Pour cette famille logée dans un appartement de l'un des bénévoles le cadre est rassurant, ils ne maîtrisent pas le loyer ni les charges, c'est le propriétaire qui leur demande une somme et qui s'occupe du tout. Ceci interroge quant à l'objectif d'autonomisation du projet et d'une certaine façon le remet en cause. Si d'autres familles ont fait les démarches celle-ci par exemple, et c'est le cas d'un autre couple, se maintient dans ce système dans lequel il verse une somme mensuelle et ne savent pas vraiment dans cette somme ce qui correspond au loyer, aux charges et ils s'en contentent ainsi.

Le cadre est jugé rassurant car l'inquiétude perdure. Lors d'une réunion au siège du Secours Catholique de Maine-et-Loire en 2016 pour faire le point avec les familles logées, les bénévoles avaient été surpris du faible enthousiasme des familles. Certains l'avaient interprété comme un manque de reconnaissance quand il ne s'agissait probablement, car la reconnaissance est très grande, que d'une certaine mesure liée au fait que rien ou presque n'était jugé définitif par les premiers concernés.

I.3. Reconnaissance vis-à-vis des bénévoles

En écoutant les membres de familles relogées on comprend encore plus que ce projet est d'abord celui des bénévoles du Secours catholique. Ainsi certains sont définis comme des seconds papas ou des secondes mamans. Il arrive que soit donné à un nouveau-né le prénom d'un bénévole.

Un point important mérite d'être souligné à ce sujet. Les bénévoles ne sont pas toujours identifiés en tant que tels, en tant que bénévoles. Certains ont longtemps cru ou croient encore que ces personnes qui les aident sont payées pour cela, que c'est leur métier. Si ce n'est plus vraiment le cas pour les familles désormais logées ce sentiment est majoritaire chez les personnes en squat et cela pose des problèmes de compréhension, de comportements mal compris de part et d'autres quand certains ne comprennent pas qu'un bénévole dit qu'il ne fera pas telle ou telle chose ou qu'il sera absent. C'est le bénévolat lui-même qui est méconnu. Il en est de même pour l'identification de qui est qui et de qui fait quoi entre responsables d'associations, personnels salariés et bénévoles.

La jeune Rebecca s'exprime ainsi sur le sujet :

*« Les autres croient que les bénévoles sont payés. Nous on leur dit que c'est pas vrai. »*⁵⁶

⁵⁵ Entretien du 05/12/2017

⁵⁶ Entretien du 04/12/2017

II. Des degrés d'autonomie variés

II.1. Trois situations difficiles

Pour faire un bilan simplifié, avec le taux d'insertion comme indicateur,⁵⁷ du projet on peut dire que sur les dix familles logées : trois sont autonomes, une l'est quasiment, trois sont à un niveau médian et que trois, bien que logées, sont encore éloignées des objectifs du projet. Parmi elles une situation liée à la personnalité d'une femme seule, qui est la mère de deux hommes faisant partie des relogés avec leurs familles, occupant un logement dont on peut dire sans la stigmatiser qu'elle relève de la psychiatrie et qui épuise la bénévoles qui s'en occupe. Son propre neveu dit sur elle que « *Ca va jamais, elle crie sur tout le monde. Nous on veut plus avoir à faire avec elle* ». C'est un aléa lié à une personnalité difficile, qui a par ailleurs besoin d'accompagnement, et qui n'autorise aucune conclusion plus large.

Outre cette situation deux autres posent problème au niveau du logement notamment pour les bailleurs, les associations Une famille un Toit et Anjou Insertion Habitat. Des problèmes de voisinage, de circulations de personnes extérieures aux logements, d'une jeune femme mère à 15 ans et qui aimerait quitter l'influence de sa belle-mère et de sa belle-sœur, cette dernière étant présente dans le logement hors du projet « *on sait pas quoi faire, on voudrait déménager un logement pour nous et un pour eux.* » dit cette très jeune femme qui fait l'objet d'un suivi particulier de la protection de l'enfance et qui est sous tutelle.

Pour ces deux situations, l'association une Famille un Toit qui leur loue le logement et qui menace d'arrêter le processus si certains actes ou manquements perdurent. Armand Etévenaux décrit ainsi les problèmes avant de revenir au projet et à ses finalités en pointant que le logement ne suffit pas pour parler d'autonomie et donc de sortie du dispositif:

« On a eu des gros soucis d'occupation ../.. il y a eu des affrontements entre plusieurs clans qui ont dégénéré et qui se sont transformés en bataille rangée dans la rue devant un de nos logements avec des interventions de police etc.. ça c'était le pire enfin je sais pas si c'était le pire parce que là en ce moment on vit un truc compliqué parce qu'on a un logement au moins un logement en tout cas qui est un peu dégradé et où c'est un peu compliqué de comprendre si c'est la qualité du logement qui est sûrement en cause ou si c'est la difficulté dans l'occupation du logement, des problèmes pour entretenir le logement qui ont forcément aggravés le problème du logement. Voilà donc après on a effectivement des contrôles qui sont faits et qui nous mettent dans une situation difficile. »

⁵⁷ C'est l'objectif du projet mais celui-ci pourrait, en tant qu'indicateur, être discuté.

« Moi aujourd’hui je me dis qu’on arrêtera quand on aura réuni toutes les conditions d’un maintien durable en toute autonomie dans un logement, la suite c’est la suite quoi. Mais pour avoir la conviction que les choses sont durables il faut aussi comprendre et engager les axes qui vont permettre ça. Là je parlais par exemple de la question de la formation, la question du langage, la question de la formation professionnelle ce sont des choses que l’on pourra proposer initier mais évidemment on ne pourra pas forcément attendre qu’ils aient un diplôme qualifiant qui leur permet d’avoir un super boulot. »⁵⁸

Parfois l’argument culturel est avancé pour dénoncer ces problèmes. Il convient ici de rappeler qu’il n’est pas surprenant que toutes les situations ne soient pas exemplaires du point de vue des objectifs du projet, il n’y a là rien de très étonnant. Le fait qu’une assistance doive durer plus que prévue n’est pas une spécificité rom. Enfin si la majorité des familles et des individus qui les composent estime être bien accueillie en France trois familles dénoncent des cas de racisme dans leur voisinage immédiat et certains sont très véhéments sur le fait qu’on leur reproche des actes non réels et qui, selon eux, relèvent du racisme et du rejet pur et simple

II.2. Des cas de réussite significatifs

Pour les premiers cas évoqués dans ce paragraphe, ceux qui sont plus autonomes, les mêmes discours reviennent. Les familles citent le nom des bénévoles qui les ont aidés et expliquent qu’ils n’ont plus ou peu besoin d’eux et surtout insistent à chaque fois, et c’est intéressant, sur le fait que ces bénévoles peuvent désormais être utiles à d’autres et notamment dans les squats.

« C’est d’abord Sylvette, Pierre-Jean et Miguel, et Gaby qui ont aidé. Toujours des relations avec eux mais pas tout le temps. Moins de besoins pour nous maintenant, occupés avec d’autres familles. »⁵⁹

« Le projet c’est de rester ici. Les enfants sont habitués. Ils ont des amis, viennent ici. Ils parlent très bien. Pour nous le projet c’est terminé. »⁶⁰

« Il faut faire la même chose comme fait pour nous mais pour les autres parce qu’il y a beaucoup personnes au squat ». ⁶¹

⁵⁸ Idem

⁵⁹ Entretien du 15/11/2017

⁶⁰ Idem

⁶¹ Entretien du 10/04/2017

« Maintenant, je ferme la porte, je pars combien temps je veux à la Roumanie, je reviens. Pas de problème, je prends ma voiture, partir tout de suite maintenant. Pas de problème avec la préfecture, la police. »⁶²

« Après 2014 je travaille vite, je fais trois mois école avec Sylvette, c'est elle s'occupe tout le temps pour moi et je remercie pour ça, j'ai écouté elle, elle passe partout et maintenant elle s'occupe plus parce je veux pas qu'elle fatigue pour moi. »

« Oui j'ai besoin. Mais quand je parle que j'ai besoin à Miguel il me dit non tu passes par ton assistante sociale. »⁶³

Il faut noter que ceux qui témoignent ci-dessus de leur satisfaction de voir certains problèmes s'éloigner et qui recourent moins ou plus du tout aux bénévoles sont aussi ceux qui maîtrisent, à des degrés différents, la langue française. Il ne faut toutefois pas en faire une généralité et encore moins un principe. Certains parlent peu français et ont un degré d'insertion plus élevés que d'autre qui ont une meilleure maîtrise de la langue mais qui ont d'autres difficultés. Enfin l'apprentissage du français se fait différemment selon les individus et leurs capacités et le suivi de cours est difficile à mettre en place et à pérenniser.

- *Et quand vous êtes arrivé en France vous parliez français comme maintenant ?*

Non, pas comme aujourd'hui. Je passe tout le temps à faire la manche, qu'est-ce que je parle à faire la manche ? Pas de contact social. Quand tu passes partout les rendez-vous quand tu fais un petit peu école ça avance à quelque chose, la mémoire mais quand je dis juste « bonjour madame » et que je respecte et j'attends qu'elle donne à manger c'est pas quelque chose que je me dis que ça va. J'aime bien maintenant, c'est mieux mieux. (...) Quand je travaille je pas faire cours de français et quand je côtoie tout le temps la personne le travail, le calibrage, les collègues j'apprenais bien quand je parle tous les jours avec la personne. »⁶⁴

La principale conclusion de cette partie est que la hiérarchie ci-dessus effectuée quant à la réussite de l'insertion des familles et donc du projet reste subjective. Bien que cette partie fut consacrée aux familles et à leur point de vue il est difficile, même pour l'évaluateur, de se détacher du point de vue normé de ce que devrait être l'insertion. Or des familles considérées comme moins bien insérées du point de vue des objectifs du dispositif auront, parce qu'elles ont d'autres réseaux, parce qu'elles se débrouillent, le sentiment de s'en sortir tout à fait correctement. La vie de chacun ne réside pas, ou pas uniquement, dans le projet et dans le rapport aux bénévoles.

⁶² Idem

⁶³ Entretien du 07/04/2017

⁶⁴ Idem

Quatrième partie

Bilan et recommandations

Dans cette partie quelques points considérés comme importants pour l'analyse du projet notamment pour sa poursuite, sa pérennisation ou sa diffusion.

Si tout au long de ce rapport et dans les lignes qui vont suivre des points à améliorer voire des points négatifs sont relevés, il convient de réaffirmer que ce projet est abouti et qu'il remplit ses objectifs.

I. Du bénévole au « protecteur »

Dans son rapport de 2015 sur les squats et les bidonvilles, l'association Trajectoires analyse plusieurs situations et dispositifs d'insertion pour des familles roms dans toute la France et relève ainsi ce qu'il est possible de faire, ce qui fonctionne ou pas etc. Concernant le public accompagné l'association définit quatre types de personnes accompagnées selon le niveau d'accompagnement et d'insertion : les « protégés », les « sélectionnés », les « autonomes » et les « communautaires ».

On peut reprendre ici cette typologie. Pour le projet angevin les deux dernières catégories ne sont pas valables. On ne trouve pas parmi les familles du projet d'« autonomes » au sens défini dans le rapport c'est-à-dire des familles qui auraient réussi par elles-mêmes leur insertion. On ne trouve pas non plus de « communautaires » c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas de lien avec les réseaux associatifs. On peut penser que la catégorie « sélectionnés » est la plus pertinente et la plus correspondante au projet. En effet la définition issue du rapport « colle » bien à la situation actuelle des familles suivies :

« Par définition, les “sélectionnés” bénéficient d'un accompagnement spécifique en partie dérogatoire au droit commun (hébergements spéciaux, éducateurs dédiés, règlement propre au projet, etc.). Sur le plan familial, à la différence du type précédent (les “protégés”), les liens de parentés ne sont pas devenus distants car la majorité des personnes appartenant à ce type ont été sélectionnées avec une partie des membres de leur famille élargie (grands-parents, cousins, etc.) présents initialement sur le même bidonville. Cet aspect explique l'absence d'un sentiment de rupture avec les proches en France. »⁶⁵

Toutefois, faute de mise en réseau suffisante le statut de « protecteur », celui qui s'occupe donc du « protégé », défini dans le rapport pourrait s'appliquer à la plupart des bénévoles. « Pourrait » seulement car la fin de la définition ci-dessous ne correspond pas aux familles du projet du secours catholique. Assez classiquement elles maintiennent les liens entre-elles et ne dépendent jamais entièrement des bénévoles.

⁶⁵ Rapport de l'association Trajectoires : « Du bidonville à la ville : vers la vie normale ?, novembre 2015, p60.

« Les profils des protecteurs étant variés (cela va du responsable associatif à la retraitée qui se prend d'amitié pour une femme qui vend des fleurs en bas de chez elle), les stratégies mises en place sont un mélange entre pratiques illégales et interventions conformes au droit commun. Comme le font ressortir l'ensemble des entretiens, sur la durée, le protecteur n'accompagne qu'un seul ménage (parents, enfants), ce qui peut conduire ce dernier à progressivement se distancer de ses proches (famille, voisins) installés en France. Concernant l'insertion, l'une des conséquences à moyen terme est l'absence de recours au réseau communautaire pour des petits services, la recherche d'un travail, d'un logement, etc., ce dernier ayant été remplacé par un nouveau réseau lié aux relations du protecteur. »⁶⁶

En fait cette définition plus ou moins correspondantes aux profils des bénévoles du Secours Catholique est surtout intéressante par rapport à leur investissement qui s'éloigne parfois des objectifs d'autonomisation au profit d'une prise en charge qui voudrait cadrer avec une normalisation.

« Des fois c'est peut être très protecteur, on essaye de faire tout. Mais non il faut les laisser, il faut les laisser faire plus indépendants. »⁶⁷

Il s'agit d'un constat et non d'un reproche. Faire ce constat c'est aussi remarquer un manque de coordination et de prise de relais par les institutions publiques.

Damien Rouiller rappelle à ce sujet que le but initial était l'accès au logement et que l'ouverture du marché du travail a permis l'ouverture de droits. A partir de là il souligne que *« ce qu'on avait prévu nous c'était le transfert vers des opérateurs, leur dire voilà ce qu'on a fait et du coup les acteurs professionnels peuvent prendre le relais, on peut peut-être garantir nous un accompagnement bénévole en soutien mais on était plutôt dans l'esprit d'une transmission. Mais elle n'a pas eu lieu. »⁶⁸*

⁶⁶ Idem, p62

⁶⁷ Entretien bénévole du 28/03/2017

⁶⁸ Entretien avec Damien Rouiller, ex délégué du Secours Catholique de Maine-et-Loire. 11/05/2017

II. Une mise en œuvre qui interroge et manque de soutien des institutions publiques

La transition entre les lignes qui précèdent et les suivantes est directe. Sous ce statut de « protecteur » peut se cacher des différences de comportements voire des clivages sur la façon d'accompagner et qui dévient des objectifs initiaux du projet.

Ce n'est pas sur la réussite du projet qu'une question se pose mais plutôt sur sa mise en œuvre, son fonctionnement entre sur une direction du projet censée être assurée par le Secours Catholique mais qui maîtrise peu le suivi des contrats liés au logement :

« Moi je pense que ceux qui s'occupe du logement on la main sur les choses, et que les bénévoles ont la main sur autre chose mais que ça ne dialogue pas beaucoup. Comme ils ont le logement (les bailleurs) on est prêt à tout accepter puisque l'on veut reloger ces familles et ça ce n'est pas assez discuté, ça s'est pas assez formalisé au début. Sii c'était à refaire il faudrait vraiment formaliser, le logement, le lien avec le Secours Catholique, et avec les bailleurs sociaux et avec la DDCS. »⁶⁹

Ce constat de la présidente du secours Catholique est confirmé par les témoignages ci-dessous qui montrent une absence de gestion claire et la place accordée, par défaut, aux initiatives individuelles. C'est à nouveau le manque de soutien et de coordination par les institutions qui est pointé en toile de fond.

« J'ai aussi l'habitude d'aller voir tout le monde pour que les gens me donnent l'argent des loyers, ce qui correspond un peu à leur mode de fonctionnement. Je m'en fous qu'ils n'aient pas évolué dans leur mode de fonctionnement. J'ai pas besoin qu'ils fassent des virements et puis ça me permet de voir et de faire les déclarations trimestrielles pour le RSA, pour la prime d'activité des choses comme ça. »⁷⁰

« Une Famille Un Toit apporte son concours son projet, Une Famille Un Toit est donc le porteur de baux pour permettre la mobilisation d'un logement et ensuite il y a un travail d'accompagnement qui va être mené principalement par les bénévoles du Secours Catholiques. »⁷¹

Les deux citations ci-dessus expliquent en partie le fonctionnement du projet par rapport au logement. Une famille un Toit loge deux familles et avant que trois d'entre-elles

⁶⁹ Entretien avec Peggy Grare, présidente du Secours Catholique de Maine-et-Loire. 06/04/2017

⁷⁰ Entretien bénévole du 07/04/2017

⁷¹ Entretien avec Armand Etévenaux, président de Une Famille un Toit. 24/03/2017

n'accèdent à un habitat HLM, les autres étaient ou sont locataires d'un des bénévoles très actif et on touche là au limites du système. Le Secours Catholique, porteur du projet, n'en a pas véritablement la maîtrise.

Il faudrait donc une remise à plat entre tous les acteurs, familles comprises, pour une meilleure clarté. Aujourd'hui avec le relogement de dix familles le projet est une réussite mais il y a un défaut de concertation manifeste entre les acteurs du projet et le mode de fonctionnement doit être posé et ceci dans un contexte où le fait d'impliquer d'autres acteurs, d'autres associations spécialistes du logement est évidemment une réussite en soi et une nécessité.

« C'est quand même le projet du Secours, donc il faut peut-être que nous on reprenne plus la main, et pas que Anne-Claire. Moi j'aurais aimé que les bénévoles soient beaucoup plus associés sur le fond et à toutes ces questions aussi. »⁷²

« Voilà il y a toutes ces questions-là qui se posent mais en tous cas oui des projets d'hébergement, ce qu'on a réaffirmé aujourd'hui au Secours Catholique c'est que ça ne s'improvise pas ça doit se faire en lien avec des travailleurs sociaux, il y a des questions légales de gestion locatives, qu'il faut régler aujourd'hui il faut que ça soit plus en lien avec notre département juridique au siège. »⁷³

III. Un modèle à développer ou une expérimentation locale réussie ? Quelques recommandations

III.1. Un projet peu exportable car les réalités de terrains et les opportunités ne sont pas les mêmes ailleurs

« Ca ne peut pas être un modèle mais au moins ça a le mérite de montrer que c'est possible.

- *Pourquoi ça ne peut pas être un modèle ?*

Parce que je pense que ça dépend de la réalité locale, ailleurs il peut y avoir de l'hébergement de familles Roms mais nous on a eu la chance de travailler avec d'autres associations Je pense que c'est plutôt une réussite, je pense que c'est un beau projet mais on peut donner les conditions de réussite. »⁷⁴

⁷² Entretien avec Peggy Grare, présidente du Secours Catholique de Maine-et-Loire. 06/04/2017

⁷³ Entretien avec Franck Ozouf du 05/04/2017

⁷⁴ Entretien avec Anne-Claire Nkol Bayanag, déléguée du Secours Catholique de Maine-et-Loire. 03/04/2017.

Pour plusieurs de nos interlocuteurs il faut retenir la réussite du projet mais aussi sa dimension locale avec un nombre limité de familles prises en charge et la possibilité, malgré les réserves émises ci-dessus, de loger les familles ce qui est une chance. L'encadré ci-dessous donne un exemple de la diversité des situations et démontre finalement que les enjeux ne tiennent pas au public et à ses spécificités et qu'aucune conclusion hâtive sur ce dernier n'a de valeur.

À l'échelle nationale, les facteurs prioritaires de l'insertion des ressortissants européens varient selon les contextes locaux, comme en témoignent les différents projets et les différentes structures associatives.

L'accès à l'emploi est souvent déterminant dans la mesure où il permet l'ouverture des droits sociaux et l'accès donc à un logement ou aux soins par exemple. De nombreuses associations spécialisées sont donc présentes sur ce champ d'action pour faciliter ou accompagner l'insertion professionnelle des ressortissants européens notamment comme peuvent le faire ACINA (Accueil Coopération Insertion pour les Nouveaux Arrivants) ou encore Les Enfants du Canal (au travers de Romcivique). Les comités locaux de soutien aux ressortissants européens roumains ou bulgares, même s'ils ne sont pas spécialisés dans l'insertion professionnelle mobilisent leurs réseaux locaux pour accompagner les adultes dans leur recherche d'emploi. Localement, des associations d'insertion par le travail sont présentes mais leur public n'est pas uniquement constitué d'étrangers ou de ressortissants européens. On peut ainsi citer Les Jardins de Cogne.

Dans les grandes villes de France tel que Lyon, Marseille ou encore Paris, la taille et le nombre des bidonvilles installés sont bien plus importants que pour des villes moyennes comme Angers. Le marché du logement déjà tendu dans ces villes complique fortement l'accès au logement pour les ménages roumains ou bulgares. S'il constitue bien sûr un objectif, l'accès au logement passe d'abord par une stabilisation des bidonvilles. C'est-à-dire, que de nombreuses associations militent pour l'arrêt des expulsions, l'accès à l'eau, au ramassage des ordures pour permettre aux familles de stabiliser leur situation et engager des démarches durables (scolarisation, emploi, démarches administratives etc.).

Source : mémoire de Master de Nina Aubry. 2017.

III.2. Pas de solutions miracle mais quelques recommandations

Il n'existe pas de mode d'emploi pour l'intervention sociale auprès de ce public et c'est d'ailleurs tout à fait heureux. Un accompagnement social spécifique aux Roms constituerait l'un des biais ethnicisés dénoncé au début de ce rapport.

Il n'y a pas de solutions toutes faites non plus au niveau plus large de tous les domaines de l'insertion tant que les pouvoirs publics et les institutions se désintéressent globalement du sujet au profit de politiques plutôt sécuritaires. Même les associations dédiées avec les chargés de mission formés sur le sujet font souvent le constat de situations qui n'avancent pas et sont sans solution face aux expulsions. Ce rapport n'a pas et ne peut pas avoir l'ambition d'apporter des solutions, seulement quelques recommandations.

En premier lieu si le projet angevin peut-être source d’inspiration pour d’autres associations en d’autres lieux c’est surtout l’inverse, s’inspirer et être aidé, qui serait nécessaire. Comme cela a été dit plusieurs fois au cours de ce rapport, il conviendrait pour certains sujets de créer ou d’entretenir les liens créés avec d’autres associations sur le territoire français. Ainsi il est fortement recommandé de continuer à se réunir régulièrement avec Médecins du Monde Nantes pour échanger sur les projets respectifs, avec les ONG qui prennent en charge des familles Roms en France, avec le collectif Romeurope et ses chargés de mission qui peuvent orienter les bénévoles sur des questions juridiques ou vers des acteurs qui ont les mêmes projets sur le territoire. Profiter de la documentation, bonnes pratiques, vade mecum juridique etc notamment celle mise en ligne par l’association citée ci-dessus et par beaucoup d’autres afin de constituer un fond de ressources accessibles et essentiel aux bénévoles et à tous les acteurs du projet. Profiter également des formations proposées en interne et participer aux réunions nationales d’échanges sur le thème est un autre moyen d’élargir ses compétences. Enfin s’il est constaté que les droits des familles sont bafoués alors il ne faut pas hésiter à interpeller le Défenseur des Droits.

IV. Le logement comme une priorité mais tous les facteurs de l’insertion compte

IV.1. L’emploi

Dans l’encadré ci-dessus la question d’une insertion via l’emploi est posée car prioritaire quand le marché du logement est saturé ou quand il est trop compliqué de faciliter un accès au logement avant les autres facteurs d’insertion. A Angers le projet a pu être mené différemment mais cela ne saurait faire conclure définitivement qu’il faut en passer par le logement d’abord. **Il faut différencier le pari du logement d’abord, et réussi, de l’injonction à loger d’abord pour une meilleure insertion.** A ce sujet que ce soit au niveau des familles ou des tenants du projet, la question de l’emploi est omniprésente ou, pour le dire autrement, celle du logement qui ne saurait suffire.

« Si Il y en a pas de travail il y a pas de logement, le premier en France c’est le travail. »⁷⁵

« La vie, j’aime bien ici. Je te dis un exemple : ici je travaille à 8h30 le matin, je finis le travail à 5h30, je prends 9,90 euros par heure ici la France. A la Roumanie je travaille à 7h le matin j’ai fini le travail à 7h le soir, je prends 10 euros pour le jour. Ici, c’est très mieux.⁷⁶ »

⁷⁵ Entretien famille du 10/04/2017

⁷⁶ Entretien famille du 10/04/2017

Et cette question de l'emploi ou du travail puisqu'elle est souvent nommée ainsi est souvent compliquée. La langue et le manque de qualification font souvent barrage. Même pour les plus jeunes il est parfois difficile d'obtenir des formations ou des stages. Les inscriptions à Pôle Emploi se font et ce qui fonctionne véritablement ce sont les emplois saisonniers. A peu près tous réussissent, via les bénévoles à travailler dans l'agriculture, au coup par coup, mais la plupart, les femmes continuent de faire la manche en complément. Pour certains l'expression « emploi saisonnier » a vraiment tout son sens, pour d'autres c'est plus durable et des perspectives de CDI se dégagent auprès des employeurs.

« Ca a varié, parce qu'ils ont quand même trouvé du travail relativement rapidement, saisonnier parce que les droits étaient à partir de 2014, ils se sont inscrit se sont inscrit à Pôle Emploi, bon c'est pas par ça qu'il ont trouvé du travail mais ils ont trouvé du travail saisonnier et à parti du moment où ils ont du travail ils peuvent ouvrir leur droits. »⁷⁷

« Ce qui est intéressant c'est de croiser les regards entre un mode d'intervention un peu plus professionnel qui réfléchit à un parcours locatif en lien avec un parcours d'ouverture de droit et comment on fait coïncider les évolutions de situations entre le logement et les moyens que les droits permettent de déclencher voilà des droits qui sont déclenchés par l'emploi. Et là on est plus dans notre partie, nous l'emploi on est un peu loin de ça, voilà pour Une Famille Un Toit c'est aussi une expérience puisque Une famille Un Toit a plutôt des locataires de la grande misère qui sont très éloignés de l'emploi donc c'est démarches d'accès à l'emploi sont plutôt rares parmi nos accompagnements et là pour le coup c'est l'axe prioritaire de l'accompagnement puisque c'est par l'emploi que les droits pourront s'ouvrir et qui permettront ensuite de maintenir le logement avec toutes les conditions pour s'y maintenir, qui reste malgré tout fragile puisqu'en cas de rupture par rapport à l'emploi on aurait en cascade la rupture de tous les droits. »⁷⁸

« La vie, j'aime bien ici. Je te dis un exemple : ici je travaille à 8h30 le matin je finis le travail à 5h30, je prends 9,90 euros par heure ici la France. A la Roumanie je travaille à 7h le matin j'ai finis le travail à 7h le soir, je prends 10 euros pour le jour. Ici, c'est très mieux.⁷⁹ »

⁷⁷ Entretien bénévole du 25/04/2017

⁷⁸ Entretien avec Armand Etévenaux, président de Une Famille un Toit. 24/03/2017

⁷⁹ Entretien famille du 10/04/2017

IV.2. Quand tout se croise et que les priorités s'individualisent

L'enchaînement de citations ci-dessous a pour objectif de montrer qu'il n'est pas possible de conclure à un modèle d'insertion unique, à une méthode privilégiée mais plutôt à un recensement de ce qui fonctionne bien. En effet selon les cas, selon les compétences des bénévoles et selon les besoins des familles et des individus, c'est tel aspect de l'insertion qui sera érigé au premier plan (santé, emploi, scolarisation). De ce point de vue la prise en charge individualisée par les bénévoles du Secours Catholique a énormément apporté aux familles jusqu'à aller, comme cela a été décrit en seconde partie, peut-être au-delà des objectifs du projet.

« Oui c'est vrai mais en même temps s'ils ont pas de logement correct c'est difficile d'aller au travail, d'être un minimum propre. Je trouve aussi que le logement c'est essentiel c'est important mais la langue c'est aussi très important, c'est vachement important pour ton travail pour arriver à s'exprimer.

Qu'est ce qui leur permettrait de mieux être intégrés alors ?

De travailler

Le travail je pense, c'est de l'autonomie pour être intégrer faudrait vraiment qu'ils puissent se dire on est autonomes et on se débrouille tous seuls, on est dans un environnement où on connaît comment fonctionne notre environnement et on sait ce qu'on peut faire on vit en paix avec tout le monde. Et c'est pas ça encore. »⁸⁰

« Moi je dis que je fais de l'intégration par la santé pour Victoria parce que c'est tellement important mais c'est vrai qu'elle aurait pas de logement ça serait pire. »⁸¹

« Je voulais dire aussi. On est quand même dans un statu quo. Faut toujours avoir travaillé dans les six mois. Ils vont être saisonniers toute leur vie s'il n'ont pas de diplôme s'ils ne savent pas lire le français. »⁸²

« L'emploi quand on a des problèmes de santé importants et c'était le cas du premier locataire, l'emploi ça vient après il faut d'abord se soigner et retrouver une capacité physique à aller travailler et le premier il avait besoin de ça donc le logement était une condition pour mettre en place le soin puisque c'était un protocole de soin durable qui nécessitait des moyens de conservation et quand

⁸⁰ Entretien bénévole du 28/03/2017

⁸¹ Entretien bénévole du 30/03/2017

⁸² Entretien bénévole du 07/12/2017

même temps se soigner en habitant sous un pont en plein vent été comme hiver ça aide pas à se soigner. »⁸³

« Moi je pense, que ça soit une petite école de campagne, oui ça facilite. »⁸⁴

« On voit tout de suite que ceux qui ont eu cette chance d'aller à l'école en Roumanie c'est plus facile pour eux l'apprentissage du français et tout ça, ceux qui sont analphabètes c'est difficile, il faut se bagarrer. »⁸⁵

V. Confusion entre adaptation et accès à une norme ?

L'écueil parfois peut-être pour ces associations de vouloir à tout prix « s'occuper » des Roms considérant que ce public doit absolument être pris en charge notamment pour qu'ils accèdent à une forme de normalisation, à un modèle jugé comme le plus juste. Ils sont alors perçus comme un public qu'il faut absolument prendre en charge et à qui il faut apprendre les codes. Ils seraient alors totalement dépendants de ce point de vue de ceux qui savent, ici les bénévoles.

A la lecture de ce rapport on voit bien, car certaines familles le disent elles-mêmes, que ce niveau de dépendance existe, que sans tel ou telle elles n'arriveraient pas à faire toutes les démarches, les papiers... . Si on s'en tient à ça on pourrait alors vite conclure à un niveau de dépendance accru, qui même parfois a augmenté, et à un accompagnement qui ne peut que se poursuivre.

Il ne faut toutefois pas négliger la connaissance de cet état de fait par les premiers concernés qui acceptent ce rapport dominant-dominé qu'ils trouvent être dans leur intérêt pour poursuivre leur projet de vie.

« Moi je trouve qu'ils se débrouillent pas mal.../.Costel a dit à un moment « si je le fais vous me dites que je le fais sans vous et si je le fais pas vous me reprochez que le fais pas », on sent bien que eux aussi ils sont pris dans cet engrenage d'accompagnement où ils ne savent pas trop où se positionner. Je pense qu'ils ont pas mal de clé pour être autonome, je ne suis pas inquiète. »⁸⁶

⁸³ Entretien avec Armand Etévenaux, président de Une Famille un Toit. 24/03/2017

⁸⁴ Entretien bénévole du 04/04/2017

⁸⁵ Entretien bénévole du 25/04/2017

⁸⁶ Entretien avec Anne-Claire Nkol Bayanag, déléguée du Secours Catholique de Maine-et-Loire. 03/04/2017.

Il apparaît donc un écueil assez récurrent. L'accompagnement de ces familles conduit parfois à l'absence de prise en compte de la nuance entre adaptation et changement. Les familles sont en demande d'insertion et donc d'adaptation à un système qu'elles maîtrisent à des niveaux différents selon les barrières auxquelles elles sont confrontées et qui ont été décrites dans ce rapport. De ce point de vue l'action des bénévoles est essentielle, ses apports importants et la reconnaissance des familles est totale. Le pas supplémentaire qui est parfois franchi est celui de vouloir changer les personnes pour qu'elles accèdent à une norme, à celle perçue par les aidants comme étant « la bonne », le « comme il faut être » dans une forme de reproduction de son propre modèle. Or les familles roms, si elles entendent ce discours, n'ont pour la plupart ni l'envie ni la capacité de procéder à ce changement ultra intégratif qui constitue un biais dans ce projet comme dans beaucoup d'autres.

Conclusion

La conclusion de ce rapport n'en est pas vraiment une. Ce qui relève du bilan, des ouvertures et des orientations possibles, à pérenniser ou à revoir ont été traités précédemment.

Pour mettre un terme à ce rapport je me permets de sortir un peu du cadre scientifique de l'évaluation pour insister sur la dynamique humaniste du projet. En effet tout au long de ce rapport des atouts mais aussi des manques sont pointés et il faut conclure, il me semble, sur le volontarisme des acteurs du projet et des bénévoles en particulier, sur leurs convictions humanistes de l'intérêt et de la nécessité d'aider des personnes en difficulté.

C'est un projet qui bien sûr a permis à des familles de sortir de la rue, d'envisager un avenir mais qui a aussi créé de nouveaux liens, des rencontres et des échanges et il faut garder à l'esprit cet aspect primordial de personnes qui font, dans la société, quelque chose pour en aider d'autres et qui agissent au quotidien dans ce sens. Enfin ces derniers ont, comme le dit, Corinne Bouchoux « *accepté l'idée d'une évaluation* » au risque que certains aspects « *pas professionnels du tout* » n'émergent même si selon elle et malgré les failles « *ça a mieux marché que ce que l'on attendait* ». ⁸⁷

⁸⁷ Entretien avec Corinne Bouchoux du 29/05/2017

Bibliographie⁸⁸

Bibliographie scientifique

Aguilera, Thomas, et Tommaso Vitale. 2015. « Bidonvilles en Europe, la politique de l'absurde ». *Revue Projet*, n° 348 (novembre) : p.68-75.

Archambault, Édith. 2005. « Le bénévolat en France et en Europe ». *Pensée plurielle* n°9 : p.11-34.

Bergeon, Céline. 2016. *Les Roms Roumains en région parisienne : les mobilisations associatives au prisme des temporalités migratoire et de l'habitat*. REMI. Vol 32. P 101-122.

Cousin, Grégoire. *Roms migrants. Tsiganes Hier, Roms migrants aujourd'hui ?*, *EspacesTemps.net*, Dans l'air.

Delepine, Samuel. 2015. « Les Roms migrants en France : Du fait migratoire à la construction d'un problème public. In Contemporary French Civilization. Vol 40. P 199-215.

Delepine, Samuel. 2016. *Atlas des tsiganes: les dessous de la question rom*. Paris: Éd. Autrement.

Domergue, Manuel, et Florian Huyghe. 2015. « Un symptôme du mal-logement ». *Revue Projet*, n° 348 (novembre) : p.17-24.

Ferrand-Bechmann, Dan. 2011. « LE BÉNÉVOLAT, ENTRE TRAVAIL ET ENGAGEMENT : Les relations entre salariés et bénévoles ». ERES | « VST - Vie sociale et traitements » .n° 109. p 22-29.

Groupe d'information et de soutien des immigrés. 2017. *Etrangers: quels droits?* Édité par Danièle Lochak. Paris: Dalloz.

Iacono, Geneviève. 2014. « Les Roms ont-ils des droits ? » CERAS. *Revue projet*. N°339. P 79-84.

Legros, Olivier. 2010. « Campements et bidonvilles roms en France : quelle(s) solution(s) pour quel(s) problème(s) ? » In *Rencontre*, p.85-90. La Courneuve France.

Legros, Olivier, et Jean Rossetto. 2011. « La « question rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives ». *Etudes Tsiganes*, n° 46 (février) : p.4-25.

Nacu, Alexandra. 2009. *Les Roms migrants et la santé*. Diversité; 159 : pp. 49-55.

Nacu, Alexandra. 2010. *Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation*. REMI. Vol 26. P141-160.

Olivera, Martin. 2011. *Roms en (bidon)villes : Quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui ?* Les conférences-débats de l'Association Association Emmaüs et de Normale Sup', la rue ? Parlons-en ! Paris : Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure.

⁸⁸ La bibliographie ici présentée est loin (très loin) d'être exhaustive. Elle présente quelques ouvrages, articles et rapport qui ont été utiles à la rédaction de ce rapport et aussi quelques autres références utiles.

Olivera, Martin .2017. « Une résistance non-résistante ? Ethnographie du malentendu dans les projets d'insertion pour des migrants roms », avec A. Clavé-Mercier, *L'Homme*, n° 219-220/2016, pp. 175-208

Olivera, Martin .2016. « Un projet "pour les Roms" ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d'insertion et de relogement », *Lien Social et Politiques*, n°76

Peyroux, Olivier. 2016. *La maison dans l'expérience migratoire : la dualité des jeunes Roms entre insertion sociale et communauté*. In *Enfances& Psy*. N°72.

Rapports/Circulaires

CDERE : « Ados en bidonvilles et en squats : l'école impossible ? ». Etude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans. 2016.

<http://www.romeurope.org/ados-en-bidonville-et-en-squats-lecole-impossible-etude-sur-la-scolarisation-des-jeunes-ages-de-12-a-18-ans-collectif-pour-le-droit-des-enfants-roms-a-leducation-2/>

Circulaire Interministérielle du 26 août 2012. DIHAL

<http://www.gouvernement.fr/campements-illicites-et-bidonvilles>

Collectif Romeurope. 2017. « 20 propositions pour une politique d'inclusion des personnes vivant en bidonvilles et en squats ».

http://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2017/02/Rapport_2017_20-propositions-1.pdf

Commission Européenne. 2004. « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale ».

http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. 2017. « Les Essentiels du Rapport sur la lutte contre le racisme 2016 ». Consulté le mai 25.

http://www.cncdh.fr/sites/default/files/image1_2.png.

« Habitants des bidonvilles en France. Connaissances des parcours et accès au droit commun. »

Association Trajectoires.

<http://www.trajectoires-asso.fr/images/publications/Trajectoires-Habitants-des-bidonvilles-Connaissance-des-parcours-et-droit-commun.pdf>

Fondation Abbé Pierre. 2017. « 22e Rapport : Etat du mal-logement en France en 2017 ».

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/22e_rapport_etat_du_mal-logement_en_france_2017_-_fondation_abbe_pierre.pdf.

Ministère de l'éducation nationale, Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'intérieur, et Ministère du travail, de l'emploi,

de la formation professionnelle et du dialogue social. 2012. « Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. » juin 26.

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2014/09/2_dihal_circulaire_du_26_aout_2012.pdf.

SITOGRAPHIE

« CAIRN ». <https://www.cairn.info>.

« TRAJECTOIRES » <http://www.trajectoires-asso.fr/>

Commission européenne. 2016. « EUROPA - Commission Européenne ». Text. *Union Européenne - European Commission*. Consulté le 28 avril. https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-commission_fr.

Conseil de l'Europe. Roms et gens du Voyage

<https://www.coe.int/en/web/portal/roma>

Défenseur des Droits

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

DIHAL : « Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ». *Gouvernement.fr*.

<http://www.gouvernement.fr/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement-dihal>.

COLLECTIF ROMEUROPE : « Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) ». *CNDH ROMEUROPE*. <http://www.romeurope.org/>.

REVUE Etudes tsiganes

<http://www.etudestsiganes.asso.fr/>

FNASAT

<http://www.fnasat.asso.fr/>

Union Européenne. Agence des Droits Fondamentaux. Portail sur les Roms

<http://fra.europa.eu/fr/theme/roms>

<http://www.25ansbidonvilles.org/>

URBAROM : Observatoire européen des politique publique à l'attention des groupes dits Roms/Tsiganes

<http://urbarom.hypotheses.org/>

